



HAL
open science

Entre émergence citoyenne et institutionnalisation, les jardins partagés comme outils pour opérer la transition écologique? Étude de cas dans la métropole bordelaise

Mathieu Neville

► To cite this version:

Mathieu Neville. Entre émergence citoyenne et institutionnalisation, les jardins partagés comme outils pour opérer la transition écologique? Étude de cas dans la métropole bordelaise. Sciences de l'Homme et Société. 2020. dumas-03246913

HAL Id: dumas-03246913

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03246913>

Submitted on 2 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ENTRE ÉMERGENCE CITOYENNE ET INSTITUTIONNALISATION, LES JARDINS PARTAGÉS COMME OUTIL POUR OPÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

ÉTUDE DE CAS DANS LA MÉTROPOLE BORDELAISE

Travail Personnel d'Étude et de Recherche
(TPER)
du Diplôme d'État de Paysagiste

Année universitaire 2019/2020

École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux



Mathieu NEVILLE

Soutenance le 14 Janvier 2020

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Remerciements

Je tiens à remercier l'équipe enseignante de l'ENSAP de Bordeaux et en particulier Bernard Davasse, Alise Meuris, Rémi Bercovitz et Laura Menatti qui ont fait preuve d'un réel intérêt pour mon travail. Ils ont su me guider, m'encourager et me faire évoluer dans la démarche de recherche.

Je souhaite également exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui ont accepté de m'accorder du temps pour me raconter les histoires, riches et pleines de sens pour moi, des jardins que j'ai eu la chance d'étudier.

Je n'oublie pas non plus ma famille innée et acquise, respectivement Jeanne Neville et Jean Baptiste Poinot, pour leur aide, leur soutien et leurs conseils précieux pour finaliser la rédaction de ce document.

Enfin, bien qu'il ne soit pas cité dans ce mémoire, je souhaite remercier Pablo Servigne qui, à travers son travail, m'a permis de développer un intérêt profond pour cette recherche.

Je vous souhaite une lecture souple et confortable.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT L'AUTEUR

Sommaire

Introduction générale	6
Partie I. Les jardins partagés : histoire et processus d'émergence de projets participatifs	9
I. A. Les jardins partagés dans la famille des jardins collectifs	10
I. B. Les processus et dynamiques d'émergence des jardins collectifs	14
I. C. Quelles réalités pour les jardins partagés aujourd'hui ? Approfondissement des questionnements au regard de l'état de l'art	16
Partie II. Étude de cas dans la métropole Bordelaise. Derrière une étiquette commune, quatre histoires différentes de jardins partagés	19
II. A. Méthodologie de recherche et présentation du corpus : un travail de terrain mêlant entretiens et recherche documentaire	20
II. B. Interprétation des résultats : quatre cas révélant la diversité des jardins partagés et l'évolution de leur accompagnement	22
Partie III. L'influence des jardins partagés sur la fabrique de la ville : la transition écologique en question	29
III. A. L'urbanisme remis en question par les jardins partagés à travers la mobilisation citoyenne	30
III. B. Jardins partagés et agriculture urbaine, positionnement d'un enjeu de la transition écologique.....	32
III. C. Les jardins partagés comme vecteurs de résilience : quels apports dans la ville en transition ?	34
Conclusion générale	37
Références	39
Annexes	41
Annexe 1 : Fiches d'identité I à IV des jardins partagés étudiés	41
Annexe 2 : Tableau récapitulatif des entretiens réalisés	59
Annexe 3 : Grille d'entretien	60
Annexe 4 : Carte des trois organismes accompagnateurs mandatés par la ville pour la création de jardins collectifs sur la métropole de Bordeaux	61
Annexe 5 : Axonométrie présentant l'organisation spatiale du jardin d'Adèles	62
Annexe 6 : Catégorisation des thématiques prioritaires dans la stratégie de résilience de la ville de Chicago.....	63

Introduction générale

Le développement des jardins partagés en France depuis les années 90 a progressivement amené les municipalités et les citoyens à reconsidérer la question de la fabrique de la ville (D'andrea & Tozzi, 2014, p66). D'abord projets spontanés émanant des habitants, les jardins partagés se sont peu à peu institutionnalisés¹ avec notamment un tournant dans les années 2000 et plus récemment encore en prenant une place plus importante dans le développement urbain. Ils s'inscrivent dans les politiques actuelles de plus en plus tournées vers les concepts de « ville durable » et de « retour de la nature en ville » :

« Instruments d'un projet de ville durable (D'Andréa & Tozzi, 2014), convoqués comme nature en ville (Blanc, 2013), dans la construction de liens sociaux (Demailly, 2014), comme projet temporaire d'occupation du foncier ou encore requalifiés comme formes d'agriculture urbaines »

« La création de jardins mobilise aussi de plus en plus les acteurs de l'aménagement (aménageurs, concepteurs, promoteurs), notamment dans le contexte d'opérations d'aménagement urbain. Promus par les aménageurs comme nature en ville ou comme forme à privilégier en lien avec l'habitat social (par exemple dans le cadre du plan d'action Ville Durable) » (Vanderbroucke & Al, 2017, p21 & 24)

Nous verrons dans ce travail dans quelle mesure les jardins partagés peuvent répondre à ces définitions relativement larges dans le contexte de leur institutionnalisation grandissante (Den Hartigh, 2013). En étudiant les dynamiques et les processus à l'œuvre dans la naissance et la vie de plusieurs jardins partagés nous souhaitons mettre en lumière les enjeux sociaux et environnementaux que ces jardins représentent, notamment au regard du développement urbain actuel des « villes en transition² » (Laigle, 2014, p1).

Ce mémoire de recherche s'inscrit dans le cadre du (master) diplôme d'état de paysagiste (DEP) de l'ENSAP de Bordeaux. En effet, les paysagistes sont directement concernés par la thématique des jardins partagés et sont les principaux aménageurs sollicités pour la conception et la réalisation de ces projets (Letourneux, 2013, p40). La recherche sera l'occasion de mettre en lumière certaines pratiques paysagistes à l'œuvre dans ces projets qui, nous le verrons, sont aussi complexes qu'uniques : ils dépendent d'un site, mais aussi de groupes d'habitants qui peuvent évoluer dans le temps. Nous tenterons donc de comprendre comment ces projets peuvent fonctionner et quelles en sont les conditions. Dans cette perspective, ce mémoire a aussi pour vocation d'être un document de synthèse utile pour les aménageurs, portant sur un certain nombre de problématiques qui gravitent autour des jardins partagés en s'appuyant sur une base

1 : Institution : « Organisme public ou privé, régime légal ou social, établi pour répondre à quelque besoin déterminé d'une société donnée. » <https://www.cnrtl.fr/definition/institution>

Institutionnaliser : « Action d'institutionnaliser quelque chose et résultat de cette action.(exemple:)*« L'histoire du droit de grève est celle d'une institutionnalisation progressive; l'émeute est devenue ordonnée et contrôlée » (Reynaud, Syndic. Fr.,1963, p. 139) » <https://www.cnrtl.fr/definition/institutionnaliser>*

2 : « [...] à trop être mobilisée, la ville durable a fini par être vidée de son sens. L'émergence de nouveaux termes concurrents de la ville durable (ville en transition, ville résiliente, éco-cité, ville post-carbone, etc.) permet de prendre la mesure de cette remise en question. » <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/ville-durable>

« Des villes durables aux villes en transition.

La transition peut être lue comme un nécessaire changement, une rupture, à la fois des modes de production et de consommation, voire du système global. Elle renvoie alors à un changement des pratiques et de l'adaptation des sociétés mais aussi du politique, ce que propose le mouvement des villes en transition. Celui-ci naît au Royaume-Uni en 2006 autour du modèle de la permaculture, entendue comme « un ensemble de pratiques et de modes de pensée visant à créer une agriculture plus soutenable et intégrant l'aménagement du territoire, la rénovation urbaine, l'étude du paysage, etc. ». D'après le réseau international des villes en transition, on compte aujourd'hui près de 2 000 initiatives dans le monde dans 40 pays. Si les « villes en transition » sont peu définies, elles promeuvent des modes de vie moins dépendants des ressources énergétiques ainsi que l'expertise politique de la ville et la participation citoyenne. » <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-transition>

théorique, mais aussi sur des cas d'études concrets. L'idée ici n'est pas de rassembler un ensemble de recettes pour réaliser des jardins partagés, mais plutôt de mettre en avant la diversité et la complexité de ces projets afin de donner de la matière aux concepteurs pour leur permettre de construire un regard sur les enjeux convoqués par ces projets.

Dans l'idée de structurer ce mémoire, nous considérerons les hypothèses suivantes comme les jalons de la recherche. Tout d'abord, nous pensons que la notion de durabilité des projets de jardins partagés est assez complexe, entre autres parce qu'elle dépend d'habitants investis bénévolement dans le projet. Ensuite nous pensons qu'il y a eu une évolution majeure au cours des quinze dernières années dans le comportement des municipalités, s'érigeant davantage comme un pont que comme un mur face aux habitants et à ces projets. Nous partons également du postulat que les projets de jardins partagés ont tendance à être plus « durables » lorsqu'ils sont initiés par des habitants et également lorsque les paysagistes les impliquent dans la conception et la réalisation des jardins. Enfin une dernière hypothèse consiste à dire que les jardins partagés sont des espaces fertiles pour opérer la « *transition écologique*¹ ».

Afin d'explorer toutes ces hypothèses de recherche, ce travail se déclinera en trois parties : La première partie proposera un rappel sur les origines de ces jardins, puis définira ce que nous entendons par « jardins partagés ». Nous placerons cette étiquette dans celle, plus large, des « jardins collectifs ». Nous verrons notamment en quoi le contexte historique et actuel de Bordeaux se prête à nos questionnements. Nous introduirons ensuite un aspect théorique concernant les grandes phases d'émergences de ces projets ainsi que les notions phares qui y sont inféodées. Les apports de cette première partie nous permettront d'approfondir les hypothèses de recherche formulées précédemment. Dans la deuxième partie nous introduirons les quatre cas d'études sélectionnés dans la métropole bordelaise. Ils nous permettront de construire un regard plus nuancé, mais aussi plus concret des phases d'émergence des jardins, de la place du paysagiste dans leur vie et des moyens mis en œuvre pour rendre ces projets « durables ». Enfin, les enjeux contemporains qui seront soulevés dans ce travail seront traités à travers une interprétation plus large des résultats dans la troisième partie qui sera appuyée par un ensemble de références. Nous essaierons notamment de comprendre comment les jardins partagés questionnent l'urbanisme et dans quelle mesure ils peuvent être des outils pour la transition écologique aujourd'hui à l'œuvre.

1: « La notion de transition écologique consisterait, ainsi, à mettre à l'épreuve cette relation entre écologie et société pour dessiner un chemin politique prenant tout son sens dans la crise actuelle. » (Laigle, 2014, p3)

Partie I. Les jardins partagés : histoire et processus d'émergence de projets participatifs

Cette partie propose un historique rapide sur les origines et l'apparition des jardins partagés en France tout en replaçant cette typologie dans la famille des jardins collectifs. Nous préciserons par la suite comment nous aborderons la définition de « jardin partagé » dans ce travail de recherche tout en expliquant pourquoi nous avons choisi d'étudier ces jardins sur un terrain d'étude en particulier. Dans un second temps nous aborderons l'aspect plus théorique des grandes étapes d'émergence des jardins collectifs afin de pouvoir nous intéresser plus précisément à celles des jardins partagés. Cette première partie nous aidera à développer la problématique et les hypothèses de recherche qui guideront la suite de ce travail que nous présenterons dans un troisième temps.

I. A. Les jardins partagés dans la famille des jardins collectifs

1. Histoire et origine des jardins partagés

Depuis les années 90, la France voit émerger un nouveau type de jardin collectif qui se distingue des jardins d'insertion et des jardins familiaux, autrefois appelés jardins ouvriers (D'Andrea & Tozzi, 2014, p63). Les jardins « partagés », ou encore « communautaires », sont apparus au Canada puis à New York dans les années 70. Ils sont devenus, en France et ailleurs, des moyens de réinvestir spontanément un quartier pour ses habitants en occupant du foncier, souvent délaissé, avec un jardin. Une parcelle gérée collectivement par un groupe d'habitant-jardiniers se retrouvant autour de la pratique du jardinage, mais aussi autour d'événements et d'actions de sensibilisation variés (Vandenbroucke, 2017, p21). Ce type d'initiative était au départ peu encouragé par les municipalités voire même combattu et interdit dans certains cas (Den Hartigh, 2013, p20). Cependant la situation de nos jours a changé et les jardins collectifs, notamment partagés, sont devenus des vitrines d'une « ville durable », participant au retour de « la nature en ville ». Ils se sont particulièrement développés en France entre les années 2005 et 2010, comme le montrent les cas franciliens (Demailly, 2014, p27) et bordelais (D'Andrea & Tozzi, 2014, p65) qui attestent de ce pic dans la démocratisation des jardins partagés et qui semblent répondre à l'émergence de la crise économique. Quels qu'ils soient, les jardins collectifs sont aujourd'hui de plus en plus institutionnalisés. Les jardins partagés sont les derniers à être progressivement devenus des sujets de concertation plus communs entre habitants, accompagnateurs, concepteurs et municipalités. Ils sont désormais des projets paysagers à part entière (Vandenbroucke, 2017) qui « *participent[...] à la trame verte de la ville, à son embellissement* »¹. Si l'institutionnalisation récente de l'émergence des jardins collectifs et notamment partagés semble actée, nous tenterons dans la suite de ce mémoire de montrer dans quelles mesures. Avant tout, nous souhaitons rappeler un certain nombre de définitions concernant les jardins collectifs afin de montrer spécifiquement ce qui caractérise les jardins partagés.

2. Définition d'une étiquette : la distinction entre les trois principaux types de jardins collectifs

L'étiquette plus large des « jardins collectifs » regroupe plusieurs sous-catégories de jardins. Les plus reconnues sont celles des jardins partagés, des jardins familiaux et des jardins d'insertion. Les jardins pédagogiques, bien que souvent associés aux jardins collectifs, appartiennent à une catégorie à part entière. La métropole de Nice a produit en 2016 un document qui synthétise ces distinctions :

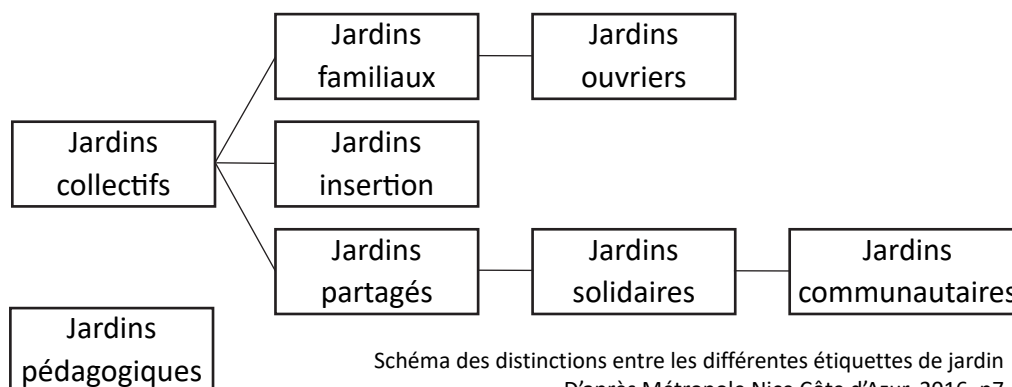


Schéma des distinctions entre les différentes étiquettes de jardin
D'après Métropole Nice Côte d'Azur, 2016, p7

1: Charte des jardins partagés du réseau JTSE : <http://jardins-partages.org/spip.php?page=presentation>

Les jardins pédagogiques :

« Dans un but pédagogique ou de formation au jardinage, certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être affectées à des personnes morales, par convention conclue entre celles-ci et les collectivités territoriales ou les associations de jardins familiaux. Certaines écoles possèdent des jardins pédagogiques en pleine terre ou dans des jardinières. Ces jardins concernent généralement le public scolaire. Ils peuvent également s'adresser aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Des activités ludiques y sont organisées : ateliers de jardinage, pratiques artistiques, découvertes de la faune et la flore, etc. Un animateur spécialisé, ou une équipe, fait vivre le jardin et y développe des projets. Chaque jardin pédagogique est unique, il dépend des objectifs identifiés lors de sa mise en place et de l'équipe d'animation. »

Jardins d'insertion :

« Les jardins d'insertion sont créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration de personnes en situation d'exclusion, de difficulté sociale ou de difficulté professionnelle. Ces jardins peuvent être, le cas échéant, divisés en parcelles affectées à ces personnes à titre temporaire »

Jardins familiaux :

« Les jardins familiaux (anciennement appelés jardins ouvriers) sont des parcelles affectées par les collectivités, des particuliers ou par des associations à des particuliers pour y pratiquer du jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial (code rural, extrait de l'article L 561-1). Tous les jardins répondant à ces critères, quelle que soit leur dénomination, sont assimilés à des jardins familiaux. L'affectation d'une parcelle résulte d'une convention avec la structure gestionnaire des jardins (généralement une association ou une commune). »

Jardins partagés :

« Les jardins partagés, aussi appelés jardins solidaires ou jardins communautaires, sont des espaces collectifs animés et gérés en commun par un groupe d'habitants, dans une dynamique de développement de vie de quartier ou de village. La distinction majeure avec les autres jardins vient surtout du type d'utilisation de la production : les jardins sont cultivés collectivement.

Leur objectif est de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives en étant accessibles au public. Les jardins collectifs contribuent à la sauvegarde de la biodiversité des plantes cultivées, fruits, légumes, fleurs, en favorisant leur connaissance, leur culture et leur échange non lucratif entre jardiniers.

Il s'agit bien souvent de jardins de proximité, intégrés dans le tissu urbain. Ces parcelles collectives sont très variables en taille et dépendent beaucoup des sites d'accueil. Elles peuvent mesurer de 200 m² à plus d'un hectare. Ce type de jardin nécessite la présence d'un animateur, d'une équipe d'animation ou d'un groupe d'habitants bien organisés. » (Métropole Nice Côte d'Azur, 2016, p7-8)

À ce stade, les notions qui nous semblent se démarquer sont celles de la gestion collective d'un espace par les habitants ainsi que de son accessibilité au public. Mais c'est également l'étiquette même qui nous oblige à porter attention aux manières qu'ont les jardins partagés de décliner la notion de « partage ». Bordeaux est un terrain assez fertile pour travailler sur cette thématique pour plusieurs raisons. Au delà d'une question pratique qui facilite la faisabilité de ce travail, la ville de Bordeaux a une histoire particulière avec l'origine des jardins partagés en France. En effet, l'état de l'art a permis de voir que c'est dans cette ville que siégeait l'association *Les Jardins d'Aujourd'hui* fondée en 1986. Liquidée en 2017, elle avait pour objectif de développer « des techniques et des savoir-faire originaux en accompagnement social et en

agriculture alternative et naturelle. Elle participe à la création et à la gestion de projets d'espaces publics partagés, accès sur le développement durable et le développement d'une vie de quartier. »¹

L'association était membre du réseau *Le Jardin Dans Tous Ses États* fondé en 1997 et qui a élaboré la première charte des jardins partagés en France. Elle a été pionnière en matière d'expérimentation autour de ce type de jardin (D'andrea & Tozzi, 2014, p64) et a donc participé à développer ces projets ainsi que leur accompagnement. Par ailleurs, des cas de jardins partagés ont déjà été étudiés sous certains angles par plusieurs chercheurs et chercheuses, ce qui nous a permis de conforter le choix du corpus dans l'idée de pouvoir continuer des travaux déjà entrepris (D'andrea & Tozzi, 2014), (Montero, 2015), (André, Rigondaud & Pilon, 2015). Enfin, la métropole de Bordeaux a rédigé deux chartes sur les jardins collectifs et partagés qui nous permettent de continuer à poser leurs définitions dans un territoire précis. Voici quelques extraits qui nous semblent importants pour ce travail de recherche.

La charte des jardins collectifs de Bordeaux Métropole se décline en quatre volets principaux :

« Environnemental

Un jardin est un lieu de nature. Dans un cadre urbain, il est aussi, un îlot de fraîcheur. Les techniques de production, les amendements et traitements sont respectueux de la nature et des saisons. La culture des jardins est faite sans produit phytosanitaire. Elle est menée en gestion raisonnée ou en culture biologique, et favorise les interactions d'espèces végétales et animales (biodiversité). La production est économe en eau et en énergie, les déchets y sont valorisés dans un souci de gestion globale et sobre des ressources. Le jardin contribue ainsi à l'amélioration du cadre de vie, au bien-être de tous et au développement de la biodiversité.

Santé

L'usage d'un jardin permet d'accéder à moindre coût à une alimentation goûteuse et de qualité. La production et la consommation de fruits et légumes contribuent à une alimentation diversifiée et donc à l'équilibre alimentaire. Cultiver un jardin favorise le bien-être physique, psychique ainsi que la préservation du capital santé.

Social

Les modalités de création, d'aménagement et de gestion des jardins collectifs impliquent des formes hautement participatives de gouvernance qui favorisent le mieux vivre ensemble. La création d'un jardin collectif conforte l'appropriation du lieu de vie, la mixité sociale, les échanges, la solidarité, l'entraide, et le faire ensemble, basés sur le respect de la diversité des cultures et notamment l'accessibilité aux plus vulnérables. L'accès à un espace cultivable permet aux habitants de devenir co-constructeurs d'un espace éducatif, de vie collective et encourage le lien à la terre et à autrui. Le jardin a donc un rôle de découverte et de consolidation de l'autonomie pratique des personnes ; il contribue à la lutte contre l'isolement. Il s'agit que chacun puisse retrouver confiance en sa capacité à produire par soi-même, à prendre des initiatives, à développer et transmettre ses savoir-faire, et ce à tous les âges.

Économique

À travers l'autoproduction, l'accès à un jardin favorise la consommation responsable : il permet à chaque jardinier de prendre conscience des impacts de ses gestes de producteur et de consommateur tant pour sa vie privée que pour la vie des autres. Le jardin contribue à développer des échanges non marchands, et améliore ainsi la qualité de vie de chacun. Il permet, grâce à la créativité des habitants, d'optimiser, d'embellir et d'entretenir des espaces vacants, petits ou grands. »²

1: Site internet de l'association *Les Jardins d'Aujourd'hui* : <https://www.association-les-jardins-daujourd'hui.asso-web.com/57+presentation.html>

2: Charte des jardins collectif de Bordeaux Métropole : <https://www.bordeaux-metropole.fr/content/version/file/charte-jardin>

La charte des jardins partagés de la ville de Bordeaux met, quant-à-elle, un accent sur les points suivants :

« *Tout projet se devra de rechercher les objectifs suivants :*

- *Créer du lien social et culturel et rompre l'isolement ;*
- *Développer les relations d'entraide et favoriser les rencontres ;*
- *Susciter les échanges de savoirs et de pratiques.*

[...] L'association s'engage à favoriser une utilisation prenant en compte les préconisations liées au développement durable et au jardinage écologique, à l'instar des méthodes mises en pratique dans les parcs et jardins municipaux. Ses membres devront adhérer à la Charte du jardinier écologique bordelais, qui présente les conditions d'un jardinage respectueux de la santé et de l'environnement. »¹

Ces chartes nous montrent à quel point les projets de jardins collectifs et partagés sont guidés par une diversité d'objectifs qui suggère déjà la complexité de leur mise en œuvre. Le choix d'étudier les jardins partagés en particulier s'explique donc par les enjeux sociaux qu'ils convoquent. Ils encouragent le développement de l'autonomie et d'échanges chez les citoyens. Ils permettent de créer par la pratique une conscience environnementale et enfin, de proposer des espaces publics sous la forme de jardins gérés collectivement, ce qui représente un défi en soit. La question de l'ouverture au public nous a aidé à composer le corpus qui sera présenté plus tard, en nous permettant d'éliminer certains jardins de nos recherches. En effet, les jardins partagés peuvent être « semi-ouverts » au public c'est-à-dire seulement aux membres de l'association en charge de l'espace. Cela ne contredit pas leur définition qui reste finalement vague sur sujet. Les jardins partagés sont censés être des « jardins de proximité » et être « accessibles au public ». Seulement, leur degré d'accessibilité n'est pas précisé. Dans le meilleur des cas, ils seraient ouverts au grand public au même titre qu'un parc, en s'inscrivant dans la ville comme des biens communs pour l'intérêt général et non celui de particuliers. Les jardins partagés refermés sur eux-même (au sens de leur quartier) ne nous paraissent pas être des priorités pour explorer nos questionnements et semblent restreindre *de facto* ce que peut signifier la notion de partage. Aussi pour cette étude nous considérerons seulement les jardins partagés qui sont ouverts au grand public.

Afin de désigner le groupe d'habitants impliqués dans la gestion du jardin, nous emploierons le terme « habitant-jardinier » souvent utilisé dans d'autres travaux de recherche (Letourneux, 2013), (D'andrea & Tozzi, 2014), (André & Al, 2015). Il comprend les personnes faisant partie de l'organisme, le plus souvent une association, en charge du projet et inclut la relation de proximité entre le lieu de vie de ces personnes et le jardin lui-même. Nous verrons cependant que cette notion intrinsèque aux projets de jardins partagés ne fait pas office de règle absolue.

1 : Charte des jardins partagés de Bordeaux : <http://www.bordeaux.fr/p80766/les-jardins-partages-a-bordeaux>

I. B. Les processus et dynamiques d'émergence des jardins collectifs

Pour mieux comprendre les processus à l'œuvre dans l'émergence d'un jardin partagé nous nous sommes appuyés sur un travail de recherche qui propose un schéma synthétisant les grandes étapes de la vie des jardins collectifs. Trouver un modèle de ce type concernant directement les jardins partagés s'est avéré plus difficile. Nous avons préféré un schéma ayant plus de hauteur sur notre thématique afin de le confronter, plus tard, à nos cas d'études. En effet, la charte des jardins partagés de Bordeaux nous suggère que la diversité de la formalisation de ces jardins peut constituer un obstacle à la production de tel documents et remet en cause, dans une certaine mesure, leur pertinence : « *Ils sont tous différents dans leurs aménagements et leurs fonctionnements car ils sont construits collectivement, en fonction des potentialités, des opportunités et des attentes des habitants d'un lieu. Ils peuvent être réalisés de manière temporaire sur des terrains en attente de leur destination finale, de manière pérenne, sur des espaces publics, dans des cœurs d'îlots, dans des quartiers plus ou moins populaires...* »¹

Nous utiliserons donc ce schéma, plus général, comme d'une base théorique pour continuer de développer nos questionnements et également pour élaborer une approche des cas d'étude qui seront présentés.

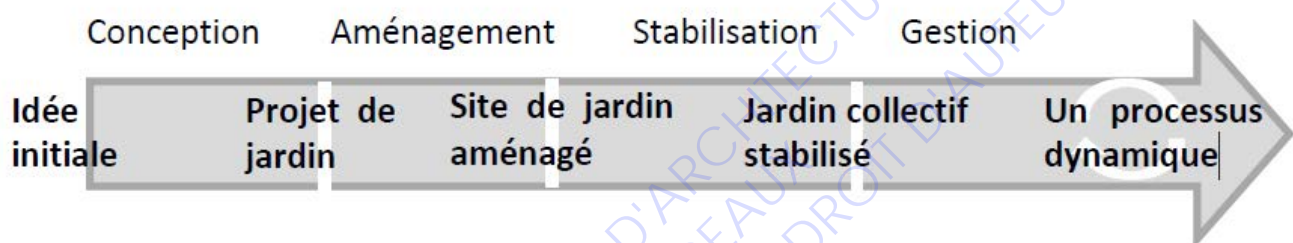


Schéma des différentes phases d'émergence d'un jardin collectif
Extrait de : Vanderbroucke & Al, 2017, p27

Le schéma est le résultat d'une recherche menée sur plusieurs jardins collectifs. Il propose une frise linéaire qui organise chronologiquement les différents temps de ces projets :

- le temps de la conception commence dès l'idée originelle et va jusqu'au dessin plus ou moins fini du projet de jardin. C'est durant cette phase que les acteurs (habitants, associations, institutions) procèdent aux premières concertations qui permettent de définir l'espace dédié au projet, les financements ainsi que les règles qui régiront le jardin. Les paysagistes peuvent être mobilisés dès cette étape (Vanderbroucke & Al, 2017, p27-28).

- le temps de l'aménagement correspond à la concrétisation matérielle du projet. De l'arrivée d'eau au terrassement et jusqu'à la réalisation de l'équipement du jardin, cette phase peut aussi bien faire appel à des professionnels qu'aux habitant-jardiniers à travers des chantiers collectifs (*Ibid.*).

- le temps de stabilisation est décrit comme un moment « souvent ignoré ou peu lisible » (*Ibid.*). Il correspond au temps nécessaire au projet pour harmoniser les attentes de tous les acteurs autour d'un jardin qui existe matériellement ainsi que pour atteindre une stabilité financière. Le degré d'implication des habitant-jardiniers dans le projet fera varier la durée de cette phase qui peut se compter en mois si le degré d'implication est important, ou en années si le degré d'implication est faible. On notera par ailleurs que cette étape n'est pas citée dans la charte des jardins partagés de la ville de Bordeaux, contrairement aux trois autres : « *Durant ses trois phases de conception, de réalisation et d'animation, tout projet devra [...]* ».

1 : Charte des jardins partagés de Bordeaux : <http://www.bordeaux.fr/p80766/les-jardins-partages-a-bordeaux>

- enfin le temps de la gestion correspondrait dans la charte à la phase d'animation. Elle serait un processus dynamique en perpétuelle redéfinition en fonction de l'évolution du groupe d'habitant-jardiniers et des institutions en charge (*Ibid.*).

Le mot « stabilisation » utilisé dans ce schéma ne nous paraît pas vraiment correspondre à la description d'un projet de jardin collectif qui serait au contraire plutôt instable, en constante recherche d'équilibre. Cette remarque fera donc partie des questions qui guideront notre approche des cas d'études analysés dans la deuxième partie du mémoire. Nous faisons également le constat que les acteurs institutionnels qui ont le plus d'emprise sur les projets de jardins semblent être les municipalités : « *Les municipalités sont l'acteur prédominant puisqu'elles sont généralement détentrices du foncier.* » (Demaillay K.-A., 2014). Comme nous le verrons au cours de ce travail, le constat dans cette citation est discutable dans certains cas. Cependant, il est clair qu'aujourd'hui les municipalités sont des acteurs prédominants non pas seulement parce qu'elles possèdent le foncier, mais aussi parce qu'elles accompagnent et encadrent les projets. Les chartes officielles de la ville de Bordeaux et de la métropole indiquent par exemple que la municipalité aide à la création de jardins collectifs. Elle garantit notamment un accès à l'eau et fournit des matériaux de base comme du bois et de la terre végétale, qui sont des éléments essentiels au démarrage d'un projet de jardin (Letourneux, 2013) : « *Accompagnement par la ville : Après concertation interne des différents services de la ville concernés et de la mairie de quartier dans laquelle le projet se situe, plusieurs types d'accompagnements peuvent être mis en place par la ville en fonction des caractéristiques du projet :*

- *Mise à disposition du terrain par le biais d'une convention (quand propriété ville).*
- *Aides pour la préparation du terrain : apport de terre, de plantes, arrivées d'eau....*
- *Possibilités d'aides à la mise en place et à l'animation du projet (aides directes des services pour le montage du projet et pour son équipement, financement d'associations professionnelles pour le montage et /ou l'animation du projet...).* »¹

Par ailleurs, la ville de Bordeaux a mis en ligne une carte (Annexe 4) qui divise en trois parties le territoire de la métropole et le répartit entre trois prestataires (différents organismes comme des associations ou des agences) qui sont officiellement mandatés pour l'accompagnement à la création de jardins collectifs. Enfin, il semblerait que les habitant-jardiniers puissent potentiellement s'impliquer dans chaque phases d'émergence d'un jardin collectif. La dimension participative de ces projets serait même essentielle puisque l'implication des habitant-jardiniers influencerait le temps nécessaire à un jardin pour se « stabiliser ».

1 : Charte des jardins partagés de Bordeaux : <http://www.bordeaux.fr/p80766/les-jardins-partages-a-bordeaux>

I. C. Quelles réalités pour les jardins partagés aujourd'hui ?

Approfondissement des questionnements au regard de l'état de l'art

L'objectif final de ce mémoire est, nous le rappelons, de proposer un document de synthèse sur la thématique des jardins partagés à destination des paysagistes, mais aussi de tous les acteurs susceptibles d'être impliqués dans de tels projets, afin de leur permettre de se positionner. Cette synthèse s'appuiera sur une base théorique et sur des études de cas concrets. D'abord, l'état de l'art nous a permis de poser un certain nombre de définitions sur notre objet d'étude et de ce fait d'éclaircir ce que nous entendions par « jardin partagé ». Ensuite, l'analyse des phases d'émergences des jardins collectifs nous donne les matériaux pour approfondir et préciser nos questionnements. Il s'agit ici de mieux construire, problématiser et finalement reformuler les hypothèses de recherche annoncées en introduction.

Si la question de l'émergence des jardins collectifs a déjà été traitée et théorisée (Vanderbroucke & Al, 2017), celle des jardins partagés a seulement été évoquée sans faire l'objet d'une étude spécifique (André & Al, 2015). De plus, même si c'était le cas, le caractère apparemment très varié des formalisations de ces projets pourrait justifier à lui seul de continuer ce travail avec de nouveaux cas d'étude. L'état de l'art nous montre également un double discours concernant les institutions, notamment les municipalités qui d'une part, constituent un obstacle envers ces projets et d'autre part, peuvent les encourager. « *L'arrivée des institutions dans le développement des jardins partagés prépare-t-il un nouveau type de jardin ? Un jardin partagé mis en place par la municipalité est-il tout autant approprié par un groupe d'habitants que lorsque le phénomène est spontané ? Les avis divergent sur cette question qui mériterait d'être creusée.* » (Den Hartigh, 2013, p20). Le corpus de ce mémoire sera composé d'un échantillon de plusieurs jardins partagés et aura pour objectif de répondre concrètement, bien que partiellement, à ces questions : comment émergent les jardins partagés de nos jours ? Quels objectifs spécifiques peuvent-ils avoir ? Quels sont les acteurs impliqués ? Au delà de leur émergence, comment fonctionnent-ils aujourd'hui ? Et enfin, dans quelle mesure leur institutionnalisation les impacte-t-elle ?

Enfin, un jardin partagé est censé être un projet paysager qui participe à la trame verte de la ville de Bordeaux, protège la biodiversité et plus globalement fait du volet environnemental l'une de ses priorités. Il est intéressant de se demander comment différentes formalisations de jardins partagés peuvent réussir à répondre à ces exigences. Autrement dit, dans quelle mesure les jardins partagés peuvent-ils vraiment incarner le « *faire* » de *lance de la transition* » (Den Hartigh, 2013) ? Si ce questionnement semble se démarquer des autres, quand bien même l'état de l'art en a apporté certains fondements, nous verrons comment les cas d'étude sélectionnés nous ont amenés à considérer ce sujet dans ce mémoire. Ces réflexions ainsi que la première partie dans son ensemble nous permettent de formuler les hypothèses suivantes :

1 : L'émergence des jardins partagés a pu être un sujet de désaccord, de manque d'écoute et de concertation entre élus et habitants. Cependant, au fil des années la situation a évolué et les projets de jardins partagés sont maintenant acceptés et accompagnés par les municipalités. Nous pensons donc qu'un « tournant » a eu lieu au cours des années 2000 et que ce double discours n'est plus nécessairement vrai aujourd'hui.

2 : Les jardins partagés sont, à l'origine, des jardins qui sont produits spontanément par les habitants d'un quartier ou plus largement par une mobilisation citoyenne. Leur institutionnalisation implique cependant qu'ils sont parfois aussi à l'initiative des institutions. Nous pensons qu'ils auraient tendance à atteindre un équilibre plus facilement lorsque l'idée initiale part des habitants.

3. Le schéma des phases d'émergence parle de « stabilité ». Elle est cependant relative car les projets de jardins partagés ont une fragilité liée à leur fonctionnement, qui repose essentiellement sur une implication bénévole des habitants. Nous pensons que plus les habitant-jardiniers sont impliqués dans chaque phase d'émergence d'un jardin, plus le projet atteint un « équilibre » durable.

4. L'approche des paysagistes et autres concepteurs pour la conception et/ou réalisation des jardins partagés tend à impliquer les futurs habitant-jardiniers afin de construire le projet et de leur permettre une meilleure appropriation de ce dernier.

5. Cette dernière hypothèse se démarque des précédentes puisqu'elle porte plus largement sur les enjeux contemporains des jardins partagés. Alors que ces projets se démocratisent dans les villes, nous pensons qu'ils s'inscrivent aujourd'hui dans le mouvement de la transition écologique. Non seulement à travers leur objectifs, mais aussi à travers leurs formalisations et leurs fonctionnements variés.

Les quatre premières hypothèses seront essentiellement étudiées dans la deuxième partie de ce mémoire. La dernière fera l'objet d'une partie à part entière car son émergence a eu lieu un peu plus tard au cours du travail de terrain et convoque un ensemble de notions qu'il sera nécessaire d'éclaircir et de mettre en lien entres-elles ainsi qu'avec les parties précédentes.

Dans cette partie nous avons formulé une base théorique sur la thématique des jardins partagés et plus largement des jardins collectifs. Ces premières considérations ont rendu manifeste la pluralité des objectifs de ce type de projet ainsi que leur complexité. Aborder leurs origines et les étapes qui leur permettent d'émerger nous a permis de construire des questionnements plus précis qui ont mené à formuler cinq hypothèses de recherche. Ces dernières orientent la démarche de recherche qui va suivre et amèneront par la suite à des réflexions plus larges.

Partie II. Étude de cas dans la métropole Bordelaise. Derrière une étiquette commune, quatre histoires différentes de jardins partagés

Afin d'explorer, de nuancer et de préciser un peu plus ce qui se cache derrière l'étiquette de « jardin partagé », nous allons analyser quatre cas d'études. Dans cette partie nous introduirons la méthodologie de recherche employée pour approcher ces quatre jardins partagés et tester les hypothèses de recherche. Nous avons tenté pour chaque jardin de reconstituer son histoire, de détailler son émergence, son évolution ainsi que son état et fonctionnement actuel. Pour ce faire, le travail effectué s'est articulé autour de visites de terrain, d'entretiens avec des acteurs clés de chaque projet et de recherches documentaires complémentaires. Les raisons qui ont mené à la constitution de ce corpus seront expliquées, mais la présentation des jardins, quant à elle, sera détaillée dans des documents de synthèse monographiques disponibles en annexe. **Nous recommandons cependant aux lecteurs et aux lectrices de consulter les fiches d'identités I à IV de l'Annexe 1 avant de continuer cette partie.** Ainsi, nous présenterons ici directement les résultats et interprétations du travail de terrain effectué. Nous tenterons de dégager ce qui rassemble ces jardins sous la même étiquette, mais aussi ce qui en fait des projets uniques. Ces interprétations seront transversales aux quatre projets et permettront de faire émerger les premiers éléments de réponses à nos questionnements.

II. A. Méthodologie de recherche et présentation du corpus : un travail de terrain mêlant entretiens et recherche documentaire

1. Méthodologie de recherche

Pour répondre aux hypothèses de recherche nous avons choisi de faire l'étude de quatre cas de jardins partagés dans la métropole bordelaise.

Les entretiens ont cherché à recueillir le discours d'acteurs ayant joué un rôle central dans l'émergence de chaque jardin. Il s'agissait généralement d'accompagnateurs impliqués dans les projets. Ces acteurs pouvaient aussi bien être architectes, urbanistes et paysagistes que jardiniers (Annexe 2). La grille d'entretien (Annexe 3) réalisée pour approcher ces rencontres s'est appuyée sur le schéma des phases d'émergence des jardins collectifs présenté précédemment. L'idée était de pouvoir éclairer chaque étape dans son déroulement grâce aux discours recueillis, mais également en les croisant avec une recherche documentaire. En effet, la plupart de ces projets sont plus ou moins détaillés sur des sites internet qui leur sont dédiés. Cela va de quelques lignes qui résument le projet jusqu'à de véritables archives qui rendent compte des évolutions du jardin chaque mois depuis l'inauguration du projet. Les visites de terrain ont permis d'effectuer des observations ainsi qu'un travail photographique complémentaires pour rendre compte au mieux de l'état actuel des chaque jardin.

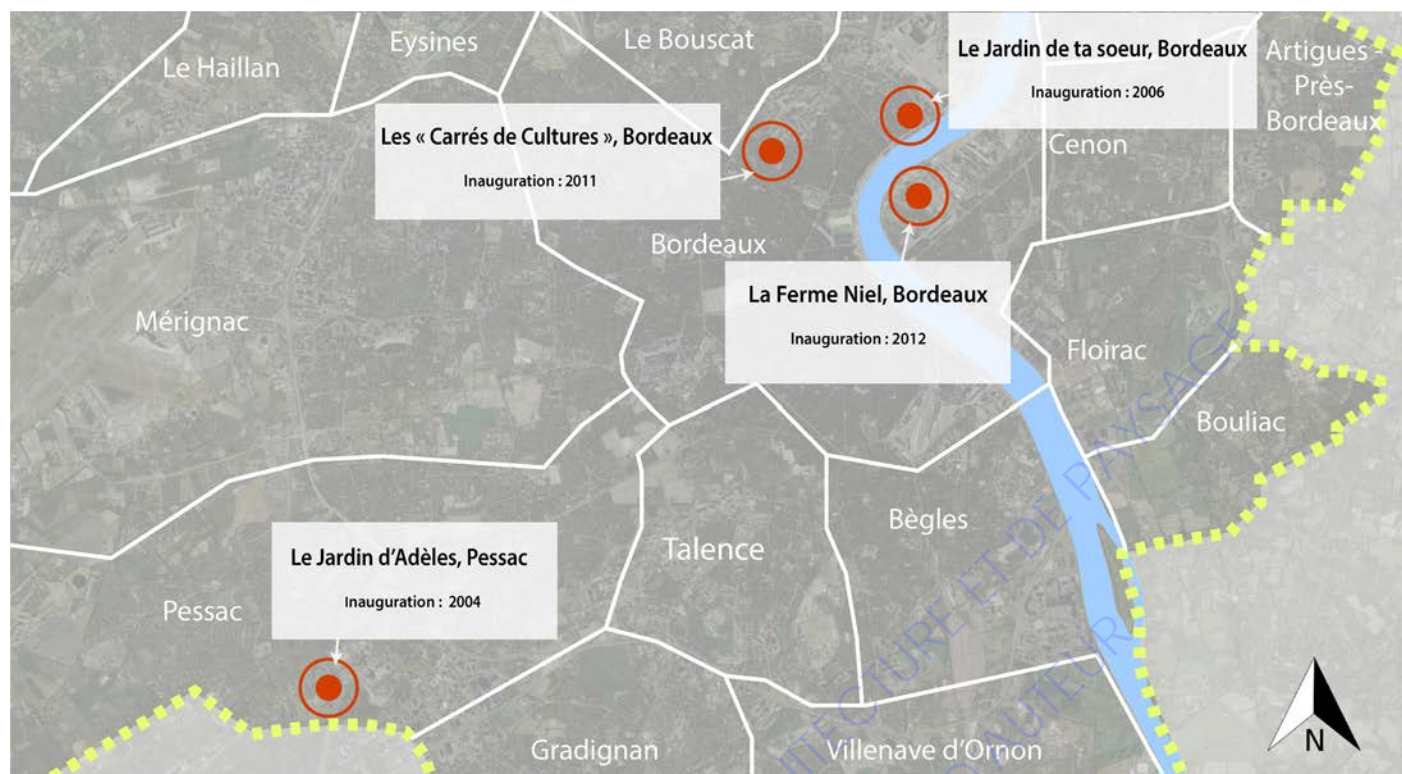
La synthèse de ce travail de terrain est présentée sous la forme de quatre fiches d'identité (Annexe 1). Elles sont organisées en trois parties. D'abord, une présentation concise du jardin, de son organisation spatiale et de ses objectifs tout en le localisant à l'échelle de la métropole et de son quartier. Ensuite, une reconstitution écrite de l'histoire de ce jardin est proposée. Enfin, les fiches se terminent par une présentation de l'état actuel du jardin et de son fonctionnement. Ces documents de synthèse mêlent des textes qui mobilisent les informations provenant des entretiens et de la recherche documentaire, illustrés par des photographies prises au cours des visites de terrain. Ces fiches servent donc de base aux interprétations qui suivront et permettront d'apprécier la fonctionnalité des jardins selon des critères définis au cours des entretiens car exprimé fréquemment :

- l'implication des habitant-jardiniers dans la vie du jardin.
- l'organisation fréquente d'événements, qu'ils soient des ateliers pédagogiques et de sensibilisation sur l'environnement et le jardinage, ou bien des rencontres festives entre les habitants.
- l'aspect esthétique du jardin, témoignant de l'entretien du jardin ou bien de son délaissement.
- l'accès à l'eau, critère qui peut sembler évident, reste un point de départ essentiel.

2. Corpus

La métropole de Bordeaux est un territoire d'étude qui compte une grande diversité de jardins collectifs et partagés, ainsi que de nombreux acteurs compétents sur le sujet. Pour constituer notre échantillon nous avons souhaité sélectionner des jardins partagés qui ont émergé à différents moments des années 2000. L'idée était de pouvoir suivre l'éventuelle évolution de l'institutionnalisation des jardins et leur manière d'émerger. Il s'agissait aussi de pouvoir rencontrer des acteurs différents pour chaque projets. Dans cet esprit, nous avons sélectionné les quatre jardins partagés suivant : le jardin partagé « Carrés de Cultures »

du parc Rivière (Bordeaux), le Jardin de ta sœur (Bordeaux), la Ferme Niel dans Darwin (Bordeaux) et le Jardin d'Adèles (Pessac).



Localisation du corpus dans la métropole Bordelaise
(Mathieu Neville, 2019)

Position des jardins partagés :



Limites de la métropole :



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

II. B. Interprétation des résultats : quatre cas révélant la diversité des jardins partagés et l'évolution de leur accompagnement

1. L'institutionnalisation des jardins collectifs à Bordeaux (Hypothèse 1)

a. L'évolution de la relation entre municipalité et jardins partagés

La question institutionnelle a été particulièrement éclairée par l'un des jardins étudiés. L'histoire du Jardin de ta sœur s'est révélée d'une importance cardinale pour comprendre l'évolution de l'institutionnalisation des jardins partagés, notamment à Bordeaux. En effet, ce projet a obligé la municipalité de Bordeaux à considérer pleinement cette question. La mobilisation du collectif *Le jardin de ta sœur* pour réussir à faire naître un projet de jardin sur une friche, qui devait être vendue à un promoteur immobilier, a généré un clivage politique fort au sein de la mairie. Les négociations ont duré presque deux ans avant d'aboutir. À cette époque les questions de « participation habitante », de « projet de participatif » étaient assez nouvelles et la capacité des citoyens à pouvoir créer des biens communs dans la ville faisait débat au sein la mairie (Fiche II), (Entretiens 2 et 6). À la suite du projet du Jardin de ta sœur (2006), un basculement a eu lieu dans l'approche institutionnelle vis-à-vis des jardins partagés à Bordeaux, mais cette histoire a également eu des échos ailleurs. Des étudiants, des chercheurs, des journalistes et d'autres professionnels ont étudié ce cas qui a eu des répercussions à l'échelle de la France. (Entretiens 2, 5), (Montero, 2015), (D'Andrea & Tozzi, 2014).

Cependant, le cas du Jardin d'Adèles, inauguré deux ans plus tôt, nous montre que la municipalité de Pessac a apporté un appui financier assez rapidement au projet. Bien que les tensions foncières ne soient pas comparables dans ces deux cas, on peut penser que la métropole de Bordeaux a vu chacune de ses communes construire un rapport singulier aux projets de jardins partagés. L'échantillon très restreint de notre corpus ne nous permet cependant pas de l'affirmer.

Ensuite, le jardin partagé Carrés de Cultures, inauguré plus tard en 2011, montre à travers son histoire que l'idée initiale du projet part de la mairie de quartier (Entretien 3), (Fiche I). En étant situé dans le parc Rivière¹, ce jardin répond bien sûr à un contexte particulier qui lui aussi traite la question foncière d'une manière spécifique, il n'en reste pas moins que le projet de jardin est lancé par la ville puis rapidement pris en mains par des accompagnateurs et futurs habitant-jardiniers.

Enfin, le cas de la Ferme Niel inaugurée en 2012, nous montre que les jardins partagés peuvent aujourd'hui encore faire l'objet de conflits entre collectifs et municipalité, dans ce cas au sujet d'un projet immobilier (Entretiens 1, 5, 8), (Fiche III).

Dans cinq entretiens réalisés, les acteurs interrogés font tous part d'un « travail de fond » mené depuis plus de vingt ans auprès des services techniques des villes de la métropole pour mettre en place un réel accompagnement pour les jardins collectifs. Ce travail aurait été initié assez tôt dans les années 90 par l'association *Les Jardins d'Aujourd'hui* et se serait poursuivi plus tard avec d'autres organismes comme *Place aux Jardins* et *Les Possibilistes*, aujourd'hui tous deux mandatés par la ville de Bordeaux pour accompagner la création de jardins collectifs (Entretiens 1,3,4,5,8), (Annexe 4).

La question d'un « tournant » dans les années 2000 de l'hypothèse 1 semble plutôt validée, cependant au regard de l'état de l'art et de nos études de cas, elle l'est essentiellement pour Bordeaux et ne peut pas être généralisée en raison de la taille trop restreinte de notre échantillon. En revanche, ces premières constatations invitent à chercher de nouveaux indices allant dans ce sens.

¹ : Parc public arboré dans Bordeaux

Nous ajoutons que même si ces remarques concernent plutôt les jardins partagés, les avancées en terme d'accompagnement ont profité à tous les projets de jardins collectifs dans la métropole. Enfin, si la plupart des jardins étudiés sont plutôt aidés et encouragés par les institutions, le cas de la Ferme Niel démontre que des tensions entre municipalité et projet de jardins partagés peuvent encore être à l'œuvre de nos jours, même si cela est globalement de moins en moins fréquent (Fiche III), (Entretiens 1).

b. L'accompagnement des jardins collectifs dans la métropole

L'accompagnement à la création des jardins collectifs est le principal vecteur de leur institutionnalisation. L'existence même des chartes et de la carte des accompagnateurs de la métropole (Annexe 4) suggèrent déjà un degré d'encadrement assez élaboré. Les entretiens ont permis de conforter cette idée et de comprendre à quel point les accompagnateurs étaient de véritables interfaces entre élus et habitants, institutions et jardins. Ils font le lien avec les services techniques, interviennent concrètement dans la création du jardin avec l'appui financier de la ville et en même temps, œuvrent pour l'appropriation du jardin par les habitants jardiniers. Dans l'accompagnement, on distingue la notion d'accompagnateur de celle d'animateur. Les accompagnateurs sont les personnes (associations ou autres organismes) qui aident à créer le jardin et à mettre en place les modalités de gouvernance qui seront utilisées par les habitants-jardiniers. Les animateurs sont les personnes qui sont là pour aider à faire fonctionner et évoluer le jardin une fois qu'il est lancé. Ils peuvent aussi bien être un membre de l'association en charge du jardin (un habitant s'il en a les compétences) ou encore un membre de l'équipe d'accompagnement. Cette personne pourra intervenir aussi bien du point de vue du jardinage que de la gestion des événements et cela pendant une durée indéterminée. Les entretiens et les cas d'études révèlent cependant des difficultés financières dans la mise en place de ce rôle dans les jardins. En effet, rémunérer ces personnes n'est pas toujours possible pour la ville (Entretiens 3, 4). C'est un rôle qui peut cependant s'avérer très important et favoriser grandement l'implication des habitant-jardiniers et plus globalement la vie du jardin (Entretien 1). Parmi quatre jardins partagés étudiés, seul le jardin d'Adèles possède une personne salariée qui assume, entre autres, ce rôle.

Aujourd'hui trois prestataires sont officiellement mandatés par la ville de Bordeaux et interviennent souvent, avec d'autres professionnels ou organismes, tels que les centres sociaux, dans les différentes phases de l'accompagnement (Annexe 2), (Entretiens 3, 4, 8). Le cas du Jardin de ta sœur met d'ailleurs en lumière le caractère fédérateur que les centres sociaux représentent en mobilisant des habitants sur la durée, en fournissant des espaces et du temps pour accueillir des réunions et en communiquant avec la municipalité au nom d'un quartier (Entretiens 2, 6). La carte (Annexe 4) représente la répartition des aires de la métropole entre ces trois organismes qui guident la création de jardins collectifs : *Le Bocal Local* rive droite, *Les Possibilistes* au centre et sud de la métropole et *Place aux Jardins* à l'ouest. Ces trois acteurs ont répondu à un appel d'offre lancé entre 2017 et 2018 par la ville de Bordeaux qui engage sur un contrat quatre ans. Pour chaque projet de jardin, les accompagnateurs disposent de quatre-vingts-dix heures réparties sur deux ans. Environ soixante heures doivent être utilisées lors de la première année et trente heures lors de la deuxième. Cet appel d'offre fait suite à la liquidation de l'association *Les Jardins d'Aujourd'hui* en 2017, qui jouait déjà ce rôle d'accompagnement auparavant avec *Place aux Jardins* (Entretien 8, 4). En rendant identifiable de tels acteurs, la métropole de Bordeaux affirme la volonté de développer ces espaces en encourageant et en cadrant leur naissance. Ce marché public renouvelé tous les quatre ans permettra à de nouveaux acteurs intéressés par l'accompagnement de jardins de répondre.

Enfin, les entretiens révèlent des interrelations entre certains des acteurs rencontrés qui, souvent, se connaissent ou sont proches de divers organismes impliqués dans la création de jardins collectifs. Ils ont pu par exemple travailler ensemble à l'occasion de différents projets. La colonne « filiation avec d'autres

acteurs ou organismes » de l'annexe 2 fait mention de ces liens. Sans prétendre définir la nature exacte de ces liens ou encore d'en faire un état complet et exhaustif, elle vise simplement à rendre compte d'un constat qui a émergé au cours des discussions et à donner un aperçu des interrelations entre ces acteurs. Ainsi il semble que l'accompagnement des jardins collectifs ait créé un « réseau d'acteurs » plus ou moins formel qu'il serait intéressant d'éclairer un peu plus dans une éventuelle poursuite de ce travail.

c. Perspectives et limites des impacts de l'institutionnalisation

Il ressort des entretiens et des cas d'étude que la ville de Bordeaux ne finance pas l'accompagnement des jardins au-delà de deux ans et notamment la rémunération d'animateurs ponctuels ou non. Ce manque de moyens a pour conséquence de provoquer une déprise dans certains projets qui demanderaient plus d'accompagnement (Entretiens 1,4). En effet, le nombre d'heures attribuées par la ville aux accompagnateurs peut s'avérer suffisant ou insuffisant selon les jardins partagés. Cela dépendrait pour beaucoup du groupe d'habitants-jardiniers et de leur niveau de compétences et d'engagement en terme de temps. Le jardinage est une activité chronophage et demande une présence régulière, ce que certains habitants mesurent mal (Entretiens 1,3,8). Pour donner deux exemples extrêmes, il est possible pour les accompagnateurs de commencer un projet avec un groupe de personnes qui ont déjà dessiné le jardin, chiffré une partie des travaux, commencé à élaborer les règles du jardin et qui par ailleurs possèdent déjà des compétences en matière de jardinage. À l'inverse on peut avoir un groupe de personnes qui n'ont jamais vraiment jardiné, qui n'ont aucune idée du fonctionnement d'un jardin partagé et du temps que cela demande, mais qui sont motivés pour apprendre. « *En plus d'une vingtaine de jardins accompagnés, j'ai eu au moins vingt groupes différents, qui ont produit vingt jardins différents* » (Entretiens 8). Le constat de cette grande diversité de cas remet en question le contrat des quatre-vingts-dix heures d'accompagnement qui sont fixes. Il semblerait que certains projets nécessitent plus ou moins d'accompagnement que d'autres. Le problème reste difficile à équilibrer puisque l'objectif final consiste à permettre l'appropriation du jardin par les habitant-jardiniers et à les rendre autonomes. Il ne s'agit pas pour les accompagnateurs de « *faire à la place de* » (Entretiens 1, 3, 5).

2. L'équilibre dynamique des jardins partagés : mise en lumière de la complexité des projets à travers un travail de terrain et d'entretiens avec les acteurs clés (Hypothèses 2 et 3)

Pour l'ensemble des acteurs rencontrés, il serait préférable, voire nécessaire, qu'il y ait un besoin ou une initiative partant des habitants pour qu'un projet de jardin partagé ait des chances de fonctionner. Cependant, plusieurs contre-exemples existent. C'est notamment le cas du jardin Carrés de Cultures qui a été initié par la mairie de quartier avant toute forme d'enquête sociale formelle. Le cas du Jardin de ta sœur montre aussi que la déprise peut survenir quand bien même le projet est une initiative citoyenne (Fiche II), (Entretiens 3, 4, 5). Si la tendance semble plutôt confirmer l'hypothèse n°2, la question de la dynamique sociale du groupe dans un jardin ne permet pas d'en faire une règle absolue. Plus que de « stabilité » ou de « durabilité » il s'agit dans un jardin de trouver un équilibre dynamique. Ce terme nous semble mieux prendre en compte les évolutions potentielles des dynamiques sociales dans un groupe, c'est-à-dire de leur instabilité. L'implication habitante reste la variable essentielle d'un jardin partagé qui fonctionne. La concertation avec des habitants et leur participation à l'émergence du jardin semblent être des conditions inévitables pour atteindre un équilibre dynamique dans le jardin partagé. Le cas de la Ferme Niel nous montre notamment les difficultés que peut éprouver un projet qui n'a pas fait de l'implication habitante sa priorité (Entretien 1) (Fiche III). Ainsi l'hypothèse 3 semble être confirmée à la fois par les discours recueillis et les histoires des jardins reconstituées.

Les accompagnateurs utilisent presque toujours des méthodes et des approches participatives (à travers des ateliers par exemple) pour permettre au habitant-jardiniers de s'approprier le projet et de s'impliquer, mais elles s'exécutent rarement de la même façon ou au même moment. C'est finalement les spécificités du site du jardin et surtout le niveau d'implication et de compétence du groupe d'habitants qui vont permettre d'atteindre un équilibre dans le jardin et de le conserver (Entretien 8). Cependant, si c'est essentiellement la question du groupe d'habitant-jardiniers qui va définir l'équilibre d'un jardin partagé, c'est aussi elle qui le rend fragile : « *un groupe c'est un moment t* » (Entretien 4). En effet, les groupes peuvent évoluer dans le temps et perdre une partie de leur autonomie et de leur engagement pour diverses raisons, comme cela a pu être le cas dans le Jardin de ta sœur. Il n'y a donc pas de « recette » pour la création d'un jardin partagé car chaque jardin est un cas à part (Entretiens 3, 4, 5, 8). Nos études de cas confortent cette idée de pluralité dans les projets de jardins partagés. En effet, les projets étudiés sont multiscalaires, allant de mille mètres carrés à deux hectares. Ils s'inscrivent dans des contextes variés et peuvent être inclus dans un parc (Fiche I), faire partie d'espaces atypiques (Fiche III, IV), être placés en pied d'immeubles ou encore en cœur d'îlots (Fiche II). Ils ont également des objectifs différents, bien que s'opérant toujours autour de la pratique du jardinage collectif (Annexe 1).

3. Questionnement de la pratique paysagiste (Hypothèse 4)

La démarche participative est la spécificité du projet des jardins partagés. Les entretiens avec certains acteurs ont permis de comprendre que le rôle du paysagiste peut parfois se rapprocher de celui de l'accompagnateur. Par exemple, la conception du jardin peut faire l'objet d'une ou plusieurs concertations avec les habitants pour définir les éléments de programme. Ces derniers peuvent faire émerger des questions de gouvernance du jardin auxquelles le paysagiste peut être susceptible de répondre (Entretien 5). Contrairement à d'autres projets de paysage, les usagers (mis à part les simples visiteurs) du jardin partagé ne doivent pas seulement fréquenter le lieu, mais le faire fonctionner. Cela implique que quelque soit les acteurs qui participent à la mise en place des jardins partagés, ils doivent porter attention aux dynamiques de groupe (Entretiens 3, 4, 5). L'approche contextuelle d'un site n'est pas inconnue aux paysagistes. Dans le cas des jardins partagés le contexte physique, mais aussi social du site sont à prendre en compte (Entretiens 4, 5). Les paysagistes mobilisés comme concepteurs et réalisateurs sont souvent amenés à faire un travail qui va au-delà de la concertation et qui touche à la *co-production* (réalisation de mobilier des bacs, chantiers collectifs etc..). La distinction entre ces termes peut se traduire ainsi :

« - *Information* :

Présentation du projet sans attente d'un retour de la part des habitants.

- *Consultation* :

Recueil des avis de la population sans que celle-ci ne participe à la décision.

- *Concertation/Conciliation* :

Mise sur un pied d'égalité des élus, des experts et des habitants. Une réflexion se fait en commun de façon à ce que le projet soit accepté par tous.

- *Co-construction/Co-production* :

La réflexion et la décision sont partagées entre tous les acteurs. La construction du projet se fait aussi à l'aide des habitants. » (Letourneux, 2013, p6)

Par ailleurs, les paysagistes peuvent aussi être amenés à prendre le rôle d'animateurs pendant et après la réalisation du projet de jardin. (Entretien 5), (Letourneux, 2013)

Il semblerait cependant qu'une approche participative ne soit pas toujours possible à adopter par les professionnels du paysage selon le contexte du site et la phase pour laquelle ils sont sollicités.

Plus que notre propre recherche, le travail de Simon Letourneux *Le projet de jardin partagé et les différents rôles du paysagiste dans sa mise en œuvre* met en relation la pluralité des projets de jardins partagés avec la pluralité d'approches possibles pour les paysagistes. Il parle du projet de jardin partagé comme d'un « *art contextuel* » qui mobilise de plus en plus les paysagistes pour des missions variées (Letourneux, 2013, p19). Ces observations nous conduisent plutôt à confirmer l'hypothèse 4 selon laquelle les paysagistes tendent vers des approches participatives dans ces projets tout en considérant qu'ils ne disposent pas toujours de la marge de manœuvre nécessaire pour le faire.

4. Derrière des jardins hétérogènes, une étiquette qui les rassemble

Au regard de la plupart des interprétations qui ont été faites jusqu'ici, il est légitime de poser la question suivante : si les jardins partagés étudiés sont des projets qui ont de nombreuses différences les uns avec les autres, alors quels sont les éléments qui les rassemblent dans la famille des « jardins partagés » ?

Pour commencer, tous les jardins étudiés fonctionnent grâce à une gestion collective essentiellement bénévole. Même si dans la subtilité de chaque projet leurs objectifs varient, ils portent tout de même un ensemble de valeurs communes. La pratique du « *jardinage écologique* »¹, le développement d'une conscience environnementale et d'une attention à la biodiversité. La création de liens sociaux entre les habitant-jardiniers est aussi un objectif que l'on retrouve mis en œuvre dans chaque jardin (Annexe 1), (Entretiens 1, 3, 5, 6, 7).

Cependant, deux points communs dans tous les jardins étudiés retiennent particulièrement notre attention car ils ont été souvent cités lors des entretiens. Tout d'abord, les jardins partagés étudiés sont des lieux où s'opèrent des transferts de savoir principalement de deux manières différentes. Ces transferts sont réalisés des accompagnateurs aux habitant-jardiniers à chaque moment de l'émergence d'un jardin, le but des accompagnateurs étant de rendre le plus autonome possible le groupe qui sera en charge du jardin (Entretiens 1, 3, 5, 8). L'animateur, si il y en a un, poursuit ce processus pédagogique qui se traduit par la pratique concrète du jardinage (Entretiens 7). Mais des transferts ont aussi lieu entre les habitant-jardiniers. Ils échangent des savoirs au cours de la vie du jardin et au grès des événements, de l'organisation d'ateliers pratiques, de sensibilisation au jardinage et à l'écologie ainsi que d'autres formations variées, comme c'est le cas dans le Jardin d'Adèles. Il serait intéressant dans l'idée de poursuivre cette recherche de porter une attention particulière aux modalités de ces transferts de savoirs afin de pouvoir mieux les mesurer et les catégoriser. Ensuite, tous les jardins étudiés portent un intérêt spécifique à la notion d'expérimentation (Entretiens 1, 3, 4, 5, 7, 8). Ces expérimentations peuvent autant concerner l'organisation sociale et la gestion collective d'un espace qui ici est le jardin, que les pratiques de jardinage, d'agriculture urbaine et de production de nourriture raisonnée². Derrière cette notion d'expérimentation se trouve l'idée qu'aucun de ces jardins n'est perçus comme fini. Ils intègrent tous, au contraire, le caractère changeant du projet, qui évolue au cours des années et qui n'a pas d'état final.

Pour conclure, l'ensemble de cette partie a permis d'explorer quatre cas d'études de jardins partagés après avoir introduit les axes de la méthode de recherche et du travail de terrain. La présentation monographique des jardins sous forme de fiches d'identité disponibles en annexe a permis de mettre en

1 : Charte du jardinier écologique bordelais : <http://www.bordeaux.fr/p74938/charte-du-jardinier-ecologique-bordelais>

2 : Cadrée par des considérations environnementales qui touchent à la gestion de déchet, à l'usage d'engrais et pesticides naturels et modéré, à l'usage de semences paysannes et à la qualité gustatives des produits.

relief leurs histoires respectives et à offert la possibilité de caractériser chaque jardin dans ce qu'il a de spécifique. Enfin, une interprétation des résultats plus transversale a tenté de répondre aux quatre premières hypothèses de recherche tout en faisant émerger des points qui les dépassaient. En s'interrogeant sur l'évolution de l'institutionnalisation des jardins partagés, nous avons pu formuler l'idée selon laquelle leur démocratisation depuis les années 2000 à conduit la ville de Bordeaux à s'emparer pleinement du sujet et à mobiliser des équipes spécialisées dans l'accompagnement à la création de jardins collectifs. Ce réseau d'acteurs joue un rôle central dans le pilotage de ces projets en les aidant à atteindre un équilibre dynamique. Il ressort également que les paysagistes peuvent avoir ce rôle et sont de plus en plus sollicités pour ce type de projet.

Formuler des généralités et construire des modèles concernant les jardins partagés est difficile dans la mesure où d'une part, ces projets sont assez différents les uns des autres et d'autre part, l'échantillon de jardins étudiés est trop restreint pour construire ce genre de conclusions.

Par ailleurs, beaucoup des interprétations sont formulées à partir d'observations de terrain, de recherches documentaire, mais aussi d'un croisement de discours qui ne sont pas des données objectives.

La recherche a finalement permis de rencontrer plusieurs acteurs et d'évoquer ensemble de nombreux projets différents. Les discussions et les visites de terrain ont apporté des matériaux à analyser pour tester nos hypothèses. Cependant elles ont aussi révélé de nouveaux questionnements. Au cours des entretiens il est devenu de plus en plus clair que les enjeux liés aux jardins partagés dépassaient aujourd'hui les questions du lien social et du jardinage collectif sans les délaissier, bien au contraire. La prochaine partie correspond donc à une poursuite plus large des interprétations liés aux cas d'étude, appuyées par d'autres références qui ont pour la plupart nécessité d'effectuer un approfondissement de état de l'art afin de mieux mettre en relation ces deux notions : « jardins partagés » et « transition écologique ».

Partie III. L'influence des jardins partagés sur la fabrique de la ville : la transition écologique en question

L'état de l'art, les entretiens et les cas d'études ont fait émerger de manière fragmentée l'idée que les jardins partagés pouvaient être de véritables espaces « ressources ». Nous entendons par là qu'ils sont des terrains fertiles pour réinventer des manières d'agir à une échelle citoyenne et locale en se saisissant des enjeux environnementaux actuels (Laigle, 2014). En effet, la question des jardins partagés et plus largement collectifs, se positionne aujourd'hui dans une réflexion plus vaste portant le nom de « *transition écologique* » et qui pourrait se résumer ainsi :

« [...] *la notion de transition écologique revient à réinterroger nos manières d'urbaniser, de produire et de consommer... à l'aune des valeurs relatives au « mieux-vivre » et au devenir de la planète. Elle amène à questionner les possibilités qu'ont les individus et les collectivités de faire entendre leurs voix quant aux capacités qu'ils peuvent développer pour s'émanciper des formes de dépendance à un environnement qui se dégrade en s'appuyant sur le sens qu'ils donnent au vivre en société.* » (Laigle, 2016, p7).

La notion de transition écologique regroupe un certain nombre de principes et de valeurs qui peuvent être concrétisés par les citoyens. En ce sens, le lien avec les jardins partagés, qui sont des lieux promouvant l'autonomie et le « faire par soi-même » guidé par une conscience environnementale (Cottin Marx, 2013), semble assez logique à établir : « *Les démarches de villes en transition se fondent sur l'intensité des liens et des interactions sociales pour renouveler les façons d'échanger, d'expérimenter [...]* » (Laigle, 2013, p139)

Dans cette partie nous présenterons les liens que notre recherche et nos études de cas nous ont permis de faire entre transition et jardin partagé. Il s'agira notamment de montrer comment les jardins partagés peuvent y apporter des réponses à travers trois axes. Tout d'abord, en questionnant l'urbanisme et en permettant au citoyens de participer à son développement avec ou sans l'appui institutionnel. Ensuite, à travers la notion d'agriculture urbaine qui peut se révéler centrale dans un jardin partagé. Ces deux premiers axes, en particulier, seront l'occasion de poursuivre l'interprétation de nos études de cas. Enfin, nous aborderons les liens entre la notion de résilience et le projet jardin partagé en évoquant trois références utiles avant de conclure. Cette partie est donc une poursuite de l'interprétation de notre recherche, mais aussi une ouverture sur un sujet plus vaste qui nous permet de situer les projets de jardins partagés par rapport à un enjeu contemporain majeur.

III. A. L'urbanisme remis en question par les jardins partagés à travers la mobilisation citoyenne

Les jardins partagés sont des espaces intimement liés à la notion de mobilisation citoyenne¹, que ce soit dans leur émergence, dans leur vie ou dans leurs revendications : « *Le jardin joue alors le rôle de tremplin, de base de décollage à diverses formes d'action et d'engagement dans la ville.* » (Den Hartigh C., 2013, p.18). Nos cas d'étude, quant à eux, montrent bien la capacité des jardins partagés à s'intégrer et à fonctionner dans un tissu urbain grâce à l'implication des habitant-jardiniers (Annexe 1) : « *Le jardin partagé : une reprise en main des espaces urbains par les habitants, encadrée par les municipalités. [...], ils témoignent d'une volonté d'implication des citoyens dans la gestion de territoires urbains.* » (Demailly, 2014). Si cette implication des citoyens dans le développement urbain est souvent encadrée et encouragée par les municipalités, deux de nos cas d'étude révèlent que cette mobilisation peut se faire à l'encontre de la volonté institutionnelle et relever d'une forme de militantisme.

Nous l'avons vu, l'histoire du Jardin de ta sœur a été marquée par des tensions importantes durant son émergence entre la municipalité et les premiers acteurs impliqués dans la création du jardin. D'un côté la mairie et de l'autre des habitants, représentés par le *Collectif du jardin de ta sœur*, appuyés par le collectif *Bruit du Frigo*, l'association *Les Jardins d'Aujourd'hui* et le *Centre social Bordeaux Nord*. La position initiale de la municipalité, propriétaire du foncier de la friche Dupaty, était de céder ce terrain à un promoteur immobilier. Cependant, la volonté des habitants du quartier était différente : ils souhaitent avoir un « espace vert de proximité ». À la suite du projet de jardin éphémère réalisé en 2003 dans le cadre d'un chantier collectif, la mobilisation des habitants s'organise et prend de l'ampleur. Suffisamment pour faire reculer la mairie de Bordeaux et lancer officiellement le projet du Jardin de ta sœur trois ans plus tard. Cet exemple démontre la capacité des citoyens à fabriquer et faire valoir un bien commun contre la volonté d'une institution en charge de l'aménagement de la ville (Entretiens 2, 6), (Fiche II). Ce jardin partagé a donc été la scène d'une intervention citoyenne forte qui a modifié le développement urbain à l'échelle du quartier et qui a permis de faire évoluer le rapport entre la municipalité et le projet de jardin partagé.

Actuellement, le cas de la Ferme Niel démontre qu'aujourd'hui encore un jardin partagé peut être un espace militant qui influence l'évolution de l'urbanisme. Le contexte de Darwin est particulier car le foncier qu'il occupe a été cédé temporairement par la ville de Bordeaux. La ville avait déjà prévu un projet immobilier de trois mille cinq-cent logements qui porte aujourd'hui le nom de Bastide-Niel. Le contrat initial était donc précaire pour « l'eco-système » Darwin. Cependant, le projet a grandi et fédéré de nombreuses associations et de nombreux professionnels autour de valeurs environnementales. Depuis plusieurs années maintenant, Darwin résiste à rétrocéder la totalité du foncier à la métropole de Bordeaux en s'opposant à « *cette absurdité consistant à tout bétonner (...) tout ça pour engranger des marges foncières toujours plus aberrantes.* »². La Ferme Niel, inféodée à Darwin, a hérité de ce conflit et se retrouve dans une situation de précarité puisqu'il était encore question en juillet 2019 de la remplacer par un parking (Entretien 1), (Fiche III). Mais le jardin devient petit à petit un symbole de lutte contre le « tout-béton », contre l'ambition du programme immobilier et pour l'intérêt général (Entretien 1), à un moment où la crise environnementale actuelle repose la question de la végétalisation dans les villes, en particulier à Bordeaux. En effet, détruire la Ferme Niel entre en conflit avec un certain nombre d'enjeux environnementaux qui sont reconnus par

1 : « *La mobilisation citoyenne réfère à l'action de rassembler des citoyens, avec leurs compétences, leurs intérêts et leurs valeurs, autour de projets ou de causes communes, qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et au développement harmonieux de toute la communauté.* » <http://www.clic-bc.ca/clic/mobilisation-citoyenne/>

2 : Article du journal 20minutes sur le sujet : <https://www.20minutes.fr/bordeaux/2483035-20190327-video-bordeaux-conflit-entre-darwin-amenageur-zac-bastide-niel-repart-plus-belle>

l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole qui parle du « *contexte spécifique de la ville de Bordeaux (climat et effet d'îlot de chaleur, filières agricoles, pollution des sols et pédologie, patrimoine et gisement foncier, ressource en eau...)*. » (A'urba, 2016, p5) et qui rappelle les bénéfices offerts par un espace tel que la Ferme Niel : « *La présence d'espaces de nature cultivés contribue également, de manière sensible, à la réduction des températures en ville (lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbains), par l'évapotranspiration des végétaux. Les surfaces plantées en pleine terre augmentent les capacités d'infiltration d'eau de pluie et de régulation des débits pour les sols artificiels (rétention lors des pics pluviométriques). Ce sont autant de bénéfices pour la gestion des orages et des risques qui en découlent. Enfin, la végétalisation de la ville contribue à réduire le taux de pollution atmosphérique, dans des proportions non négligeables, à l'image des arbres en ville.* » (A'urba, 2016, p25)

Nous noterons que la notion d'intérêt général est également utilisé dans l'argumentaire de Bordeaux Métropole Aménagement, en charge de la ZAC Bastide-Niel¹.

Finalement, la mobilisation citoyenne peut être accompagnée et partager des intérêts communs avec les municipalités comme le démontrent les projets qui fonctionnent bien : le jardin Carrés de Cultures du parc Rivière (Fiche I) et le jardin d'Adèles (Fiche IV). Cependant, les institutions peuvent aussi tenir des positions parfois discutables, voire paradoxales (Laigle, 2013, p 135), provoquant des conflits complexes qui mettent en tension la question foncière et celle de l'intérêt général, comme c'est le cas pour le Jardin de ta sœur et La Ferme Niel.

¹ : Article du journal 20minutes sur le sujet : <https://www.20minutes.fr/bordeaux/2483035-20190327-video-bordeaux-conflit-entre-darwin-amenageur-zac-bastide-niel-repart-plus-belle>

III. B. Jardins partagés et agriculture urbaine, positionnement d'un enjeu de la transition écologique

A priori, les jardins partagés n'ont pas comme objectif principal d'être des lieux de cultures vivrières¹ ou rentables économiquement quand bien même la question d'une production de légumes est omniprésente dans nos cas d'étude. Cependant, le jardin d'Adèles fait exception. Centré sur l'agro-écologie² et le maraîchage, ce projet se place plus largement dans le développement de l'agriculture urbaine, ce qui nous a amené à porter une attention plus particulière à cette notion. Afin de bien définir ce que nous entendons par « agriculture urbaine », éclaircir ses enjeux et les mettre en parallèle avec la question des jardins partagés, nous nous appuyons sur un document produit en 2016 par l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole A'urba en citant plusieurs extraits qui nous semblent importants. Ce document commandé par la métropole cherche à comprendre les enjeux de l'agriculture urbaine et donner des pistes pour son développement :

« L'agriculture urbaine est un sujet en cours d'appropriation par les acteurs publics de la ville, alors que de nombreuses associations, des collectifs d'habitants et citoyens revendiquent le droit à cultiver sous différentes formes (pleine terre ou hors sol). [...] Les finalités de l'agriculture urbaine sont encore mal comprises et parfois opposées à l'agriculture traditionnelle. » (A'urba, 2016, p5)

*« Les territoires habités, les espaces monofonctionnels, les friches, sont autant de situations propices à l'innovation : coopérations économiques, valorisation des services offerts aux habitants, amélioration des rendements et nouvelles formes de distribution, dimension culturelle et **implication citoyenne...** L'agriculture urbaine a pour particularité de s'inscrire dans une **logique d'économie circulaire** qui suppose des coopérations public/privé et des synergies fortes avec les autres fonctions de la ville : valorisation des déchets urbains, recyclage de l'eau, logistique transport, réseaux de chaleur... »* (Ibid.)

Ces extraits expriment l'idée que l'agriculture urbaine est une notion assez nouvelle qui est en cours de construction. Elle aurait pour objectif « d'innover » en matière de circuits économiques et de production alimentaire à travers l'idée d'économie circulaire. Celle-ci consiste notamment à réduire au maximum les déchets en les valorisant et considère, plus largement, les enjeux environnementaux³. Mais il s'agit aussi de reconsidérer les dynamiques et espaces existants dans la ville afin d'en tirer profit :

« Le modèle le plus répandu en France est la forme associative, bien souvent fondé sur la mobilisation de bénévoles défenseurs d'une alimentation plus saine, des vertus du jardinage et de l'élevage » (Ibid.)

« Désormais, la ville cherche à recréer de nouveaux écosystèmes productifs, tirant profit des avantages du milieu urbain : sa densité et le dynamisme social, la proximité des clients potentiels et des circuits courts de distribution, son microclimat favorable ou bien ses ressources parfois sous-exploitées... » (A'urba, 2016, p16).

Cet ensemble de citations nous permet de mettre en relation les fondements de l'agriculture urbaine avec la notion de transition écologique telle qu'elle est abordée par Lydie Laigle : elle encourage la mobilisation

1 : Charte des jardins partagés : <http://www.bordeaux.fr/p80766/les-jardins-partages-a-bordeaux>

2 : « L'agro-écologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. » <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lagroecologie>

3 : « L'économie circulaire désigne une organisation d'activités économiques et sociales recourant à des modes de production, de consommation et d'échange fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement. » <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/economie-circulaire>

citoyenne pour expérimenter et trouver des modes de production et de consommation alternatifs qui « *entrouvrent d'autres possibilités de vivre en société* » (Laigle, 2016, p9). Il nous est également possible de faire le lien avec les jardins partagés qui, nous l'avons vu, sont des « formes associatives » et sont précisément des lieux où les citoyens se retrouvent et expérimentent autour de la pratique du jardinage. Le terme « jardin partagé » finit par être utilisé dans le document en évoquant les pistes à suivre pour favoriser le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire de la métropole :

*« La mobilisation des initiatives citoyennes et du réseau associatif local est à poursuivre. L'adhésion et l'implication directe des habitants dans le développement de ces nouvelles pratiques (**jardins partagés**, bourses d'échanges, délégation partielle de l'entretien de certains espaces...) sont des leviers majeurs permettant d'atteindre les objectifs éventuellement fixés par la collectivité. »* (A'urba, 2016, p101)

Si la Ferme Niel est un jardin qui intègre la notion d'agriculture urbaine dans ses objectifs, il met l'accent sur l'expérimentation et non sur la rentabilité ou la production vivrière (Entretien 1), (Fiche III). Le jardin d'Adèles est en revanche un projet qui relève de « l'hétérotopie »¹ en matière d'agriculture urbaine. En effet, le jardin a la particularité d'être un projet complet et fonctionnel qui se construit depuis quinze ans et qui aujourd'hui fournit quarante paniers de légumes par semaine et compte plus de deux-cent-soixante familles pessacaises adhérentes au projet. Ce jardin partagé ouvert au public met également en réseau un très grand nombre d'acteurs locaux (associations, Amap, habitants, etc..) et transmet, à travers des chantiers collectifs ou des formations, des savoir-faire liés à la pratique du jardinage et à l'agro-écologie (Entretien 7), (Fiche IV). Cet exemple montre à quel point un jardin partagé peut représenter un projet sérieux et productif au regard des objectifs de l'agriculture urbaine : « *Or, nous l'avons souligné, la thématique de « l'agriculture urbaine » est à présent clairement mise en parallèle avec ces jardins partagés ; leur aspect vivrier est démontré jusqu'au cœur des plus grandes métropoles* » (Horn, 2014, p8). Sans pouvoir l'affirmer au regard de notre recherche, il semble cependant que le modèle du jardin d'Adèles reste assez rare, voire même unique en son genre sur le territoire français.

1 : « Concept théorisé par Michel Foucault [...]. Si l'utopie offre un idéal « sans lieu réel », l'hétérotopie, elle, correspond à un lieu réel (Lévy et Lussault, 2013). » <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/heterotopie>

III. C. Les jardins partagés comme vecteurs de résilience : quels apports dans la ville en transition ?

Derrière la question de la transition écologique qui répond à la situation de crise dans laquelle se trouve la France aujourd'hui (Laigle, 2014, p3) se cache la notion de « résilience »¹. Dans cette dernière sous-partie, nous souhaitons faire un rappel de ce que les jardins partagés peuvent apporter à la capacité d'adaptation d'une ville en nous appuyant, dans un premier temps, sur nos études de cas et en les appuyant avec des références. Dans un second temps nous évoquerons trois exemples concrets à l'étranger dans lesquels les jardins partagés sont considérés comme un vecteur important de la résilience au sens large du terme.

1. Les apports des jardins partagés en matière de résilience

Tout d'abord l'un des principaux apports des jardins partagés réside dans le fait qu'ils sont des lieux d'expérimentation dans lesquels il est possible d'apprendre et de tester. Ce sont des laboratoires qui peuvent explorer les questions de la pratique de jardinage, de la gestion collective et de l'organisation sociale, du partage et enfin de l'écologie : « *Lorsqu'elles partagent des valeurs communes (de solidarité écologique...), ces associations et coopératives tissent des liens entre elles, mais aussi avec les habitants, pour coproduire des expérimentations à la frontière de plusieurs champs d'action : « habitat et aménagement participatif » et « agriculture urbaine, alimentation, consommation responsable », etc.* » (Laigle, 2014, p1). Les jardins étudiés ont tous montré plusieurs de ces caractéristiques, que ce soit dans leur manière d'émerger, de questionner l'urbanisme ou encore de développer l'agriculture urbaine (Annexe 1).

Que ces expériences fonctionnent ou non, elles permettent de tirer des enseignements systématiquement. Dans le cas où elles fonctionnent très bien, comme pour le jardin d'Adèles et les Carrés de Cultures, il est possible d'envisager plus qu'un enseignement : « [...] lorsqu'une expérimentation offre des résultats concluants, il est permis de penser qu'elle peut faire l'objet d'un « transfert » dans d'autres contextes, et entraîner des transformations plus larges, à un niveau plus structurel de l'organisation sociale. C'est ici qu'intervient le cadre théorique des transitions vers la durabilité (sustainability transitions) et son approche spécifique de l'expérimentation. » (Audet & Al, 2019, p227).

Ensuite, les jardins partagés cultivent l'autonomie des habitant-jardiniers et leur capacité à faire par eux-même (Den Hartigh, 2013). Ils encouragent les citoyens à tendre vers l'autosuffisance², notamment alimentaire. Or cette autosuffisance est d'une certaine manière garante de la capacité d'une ville à s'adapter à un contexte de crise : « *L'autonomie alimentaire des villes : le débat s'oriente actuellement sur la capacité des grandes villes à assurer l'alimentation de leur population, en cas de crise sociale ou énergétique majeure qui bloquerait notamment les systèmes de transport, de distribution et d'échanges économiques. Le concept de territoire autosuffisant répond à trois objectifs :*

- *Un rapprochement entre les agriculteurs et les citoyens consommateurs.*
- *La sécurisation des approvisionnements, notamment en produits de base.*
- *La réduction des polluants grâce notamment aux économies de carburant consommé par le secteur*

1 : « Pour les écologues, la résilience exprime, d'une part, la capacité de récupération ou de régénération d'un organisme ou d'une population, et, d'autre part, l'aptitude d'un écosystème à se reconstituer à la suite d'une perturbation (la reconstitution d'une forêt après un incendie, par exemple).[...] Dans le cadre de l'analyse socio-spatiale, la résilience désigne la capacité d'un système à assimiler, voire à tirer profit, d'une perturbation extérieure. Dans ce cas, il s'agit de capacités d'adaptation, plus que de retour à un état initial, telles qu'elles permettront au système socio-spatial de fonctionner après un désastre, en présence d'un stress continu ou plus couramment d'une bifurcation géopolitique, économique, environnementale. » <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/resilience>

2 : « L'autosuffisance consiste en un « travail que les gens font par eux-mêmes, plutôt que d'acheter des biens et des services » (Paddeu, 2012, p.129)

routier. ». (A'urba p20)

Pour finir, les jardins partagés représentent eux-même des espaces naturels « tampons » contre un certain nombre de nuisances et d'aléas climatiques, comme la pollution, les inondations et les pics de chaleur. (A'urba, 2016, p25).

2. Quelques références de résiliences par les jardins

Cuba

Après à la chute de l'URSS en 1991, un effondrement du système économique, de transport et de production alimentaire a lieu suite à une coupure des imports de pétrole sur l'île. Le documentaire *The Power of Community - How Cuba Survived Peak Oil* de Faith Morgan paru en 2006 montre comment les citoyens cubains et leur gouvernement se sont mobilisés afin de faire face à cette crise. Les pratiques agricoles et de jardinage sont devenues centrales dans la vie de la plupart des cubains et beaucoup de réseaux se sont créés afin de former la population horizontalement à ces pratiques. Cela est passé, notamment, par la création ou l'utilisation de jardins partagés, encore appelés « communautaires » à cette époque : « *L'amplification des pratiques de l'agriculture urbaine semble trouver son explication en partie dans son rôle de sécurité alimentaire et de notre besoin de nous nourrir en période de crise. À Cuba, par exemple, l'amplification de ces pratiques est en effet à mettre en étroite relation avec des périodes de crise que les populations ont connues ; la République de Cuba, lors de la chute de l'URSS, a dû se sevrer brutalement du pétrole soviétique, son principal fournisseur. Du jour au lendemain, la pénurie de pétrole a eu des conséquences désastreuses sur l'agriculture intensive et industrielle fondée sur l'exportation de sucre et l'importation de denrées alimentaires. L'apport nutritionnel journalier d'un Cubain moyen est alors rapidement passé, selon un rapport de mission d'Ismael Hauteceur (2005), coordinateur du projet « Des jardins sur les toits », de 3000 calories par jour à 1900. Afin de surmonter la faim et la malnutrition, des initiatives de jardins furent mises en place avec l'appui et le soutien du gouvernement dans les villes. Sans fertilisants, ni herbicides, ni insecticides, un nouveau modèle d'agriculture a ainsi été mis en place, [...] » (Horn, 2014, p5)*

La capacité de cohésion de la communauté cubaine et de son gouvernement lui a permis à faire de preuve d'adaptabilité, de répondre à un crash du système et de finalement trouver un modèle de fonctionnement différent en moins d'une décennie.

Détroit, Michigan, État-Unis

La ville de Détroit a connu une situation de crise économique qui aurait débuté en 2011, entre autres, suite à des difficultés rencontrées par l'industrie automobile (Paddeu, 2012, p119). Cette crise a grandement participé au départ de plus de la moitié de la population de la ville, passant de deux millions en 1950 pour huit cent mille en 2013. La situation de dette a entraîné peu à peu une crise urbaine de désertification de la ville et de tétanie de la municipalité face à la conjoncture (Horn, 2014, p6), (Paddeu, 2012, p122). C'est finalement la mobilisation citoyenne qui est à l'origine de la résilience progressive de la ville devenue dysfonctionnelle sur les plans du transport, de l'emploi et de l'alimentation. Cette mobilisation s'est concrétisé par le développement de jardins partagés « communautaires » qui ont participé à tisser des liens entre les habitants de Détroit, leur permettre de se réapproprier du foncier abandonné et de mettre au point des systèmes de production reposant sur les principes de l'agriculture urbaine (*ibid.*, p129) : « *C'est également par l'agriculture urbaine que les habitants de Détroit cherchent en partie à relancer l'économie de leur ville* » (Horn, 2014, p6).

Ici, on note que la résilience de Détroit est passée par une mobilisation émanant des citoyens pour faire face

à la crise économique et urbaine en plus de répondre à l'incapacité institutionnelle d'agir.

Il est intéressant de noter que pour les deux premiers exemples évoqués, la notion de résilience n'est pas liée à de quelconques aléas climatiques ou catastrophes naturelles, mais bien à une catastrophe en grande partie économique : « *Mais la question qui se pose ici est celle de la pertinence de l'utilisation du concept de résilience pour le cas de la ville de Detroit. A priori, Detroit n'a pas subi d'aléa au sens d'un phénomène ou d'une manifestation naturelle relativement brutal(e) affectant une zone donnée, ni de catastrophe. Pourtant, aussi bien le terme de résilience, que la comparaison avec des lieux ayant subi des catastrophes, y sont constamment convoqués. L'une de nos enquêtés a utilisé, à plusieurs reprises, le terme de résilience, ou plutôt de résilience économique [...]* » (Paddeu, 2012, p.132)

Chicago, Illinois, État-Unis

Pour finir, nous souhaitons évoquer brièvement le cas de Chicago car il montre la manière dont les institutions peuvent se saisir de la question de la résilience et plus largement de celle de la transition écologique. La ville de Chicago a commencé à élaborer un document présentant une stratégie de résilience en 2016. Il a été finalisé et publié en février 2019. Cette stratégie repose sur une appréciation des risques et des différents stress qui exercent une pression sur la ville et les catégorise en dix thématiques prioritaires (Ville de Chicago, 2019, p7), (Annexe 6). Trois d'entre elles sont étroitement liées à notre sujet : *Climate Change, Environmental Sustainability et Community Participation & Civic Engagement*. En effet, si l'appréciation n'exclut pas les questions économiques, qui font aussi partie des dix thématiques prioritaires, elle prend en compte la question des aléas climatiques notamment en rappelant les dommages causés par les vagues de chaleurs, ou encore des épisodes de blizzard importants, le plus récent datant de 2011 (Ville de Chicago, 2019 p14). Ce document consiste aussi à donner des pistes d'actions et de développement au regard des appréciations et analyses réalisées. Ainsi, la question des jardins partagés (*community gardens*) apparaît comme un élément favorisant le développement de l'agriculture urbaine dans le volet *Develop a Citywide Urban Agriculture Strategy and the Growing for Chicago Initiative* (*ibid.*, p50). Il s'intègre également dans les stratégies visant à récupérer et utiliser les eaux pluviales ainsi qu'à réduire les effets des inondations en augmentant la perméabilité de la surface de la ville. (*ibid.*, p71)

Ces trois exemples nous montrent comment, ailleurs dans le monde, des citoyens et des institutions se saisissent, ou se sont saisis, de la notion de résilience face à une crise, qu'elle soit économique, environnementale ou sociale. La mobilisation et l'autonomie citoyenne ainsi que la question de l'agriculture urbaine font systématiquement partie des solutions mises en œuvre et les jardins partagés sont à chaque fois utilisés comme des outils pour opérer ces solutions et répondre aux différents stress.

Nous avons vu dans cette partie comment les jardins partagés participent à la fabrique de la ville d'aujourd'hui en influençant le développement urbain, le développement de l'agriculture urbaine et en favorisant la capacité de résilience de la ville grâce à la mobilisation citoyenne. Plus largement nous avons pu comprendre dans quelles mesures ils pouvaient représenter des clés, des outils pour opérer la transition écologique. Ainsi, l'hypothèse 5 semble confirmée par les analyses croisées de nos cas d'études avec un corpus de références théoriques et concrètes. Nous avons également conclu que les jardins partagés pouvaient incarner ce rôle avec ou sans l'appui institutionnel, que l'institution soit en opposition avec la volonté citoyenne ou simplement dans l'incapacité de l'accompagner.

Conclusion générale

La diversité de documents, de cas d'étude potentiels, d'acteurs et de certains aspects historiques ont fait de la métropole de Bordeaux un terrain d'étude fertile pour travailler sur les questions gravitant autour des jardins partagés. Les données recueillies au cours de ce travail sont denses et variées ce qui a rendu leur analyse et leur synthèse parfois difficiles. Cela a conduit à formuler cinq hypothèses qui nous ont aidé à structurer notre propos.

La recherche a permis d'étudier les modalités d'émergence des jardins partagés qui sont, aujourd'hui, fortement influencées par leur institutionnalisation. Le travail de terrain a mis en évidence la complexité et la diversité dans la formalisation de ces projets, ainsi que l'importance du réseau d'accompagnateurs actuellement en place dans la métropole bordelaise. Les entretiens réalisés avec huit acteurs qui ont ce rôle, ou qui l'ont déjà eu, ont révélé le caractère central des notions de participation habitante et de co-production avec les habitant-jardiniers, notamment au regard de l'équilibre dynamique du jardin. Nous avons également constaté que les paysagistes, de plus en plus sollicités dans ces projets, pouvaient être amenés à intervenir dans toutes les phases d'émergence d'un jardin partagé et à porter la casquette d'accompagnateur.

Au fil des entretiens et des constatations sur le terrain, il nous est apparu que la thématique des jardins partagés se plaçait aujourd'hui à la croisée d'enjeux urbanistiques, sociaux et environnementaux qui sont en lien direct avec la notion de transition écologique. En effet, la dernière partie a eu pour objectif d'établir des liens solides entre les jardins partagés et les notions de développement urbain, d'agriculture urbaine et de résilience. Si l'échantillon des quatre jardins sélectionnés ne permet pas de dire ce que les jardins partagés *sont*, il permet en revanche de montrer ce qu'ils *peuvent être* :

- Le jardin Carrés de Cultures, situé dans le parc Rivière, établit avec succès le lien entre deux quartiers et montre qu'un projet de jardin partagé peut émerger de la volonté d'une municipalité et être par la suite approprié par des habitant-jardiniers.

- Le Jardin de ta sœur est un cas historique qui symbolise un tournant dans le pilotage, l'accompagnement et l'institutionnalisation des jardins collectifs dans la métropole de Bordeaux. Il sert également de référence en France et ailleurs.

- La Ferme Niel est aujourd'hui la scène d'un militantisme environnemental au cœur d'une polémique concernant l'aménagement de la ZAC Bastide-Niel et pose concrètement la question de la transition dans l'urbanisme bordelais.

- Le jardin d'Adèles tient actuellement de l'hétérotopie en matière d'agriculture urbaine, en étant un jardin partagé complet, ouvert sur l'extérieur et dont l'activité de maraîchage, empreinte des principes de l'agro-écologie, est centrale puisqu'elle fournit quarante paniers de légumes par semaine avec un fonctionnement en Amap.

L'institutionnalisation des jardins partagés nous a interrogé quant à l'essence même de ces projets qui sont originellement plutôt de l'ordre de l'initiative et de la réappropriation foncière habitante.

Son étude à Bordeaux montre qu'elle permet de réaliser plus de projets, d'assurer un peu mieux leur équilibre dynamique dans la durée et œuvre pour une création participative de biens communs avec et par les citoyens. Ces espaces sont ainsi co-produits et participent à un développement urbain concerté.

À travers cette recherche, l'institutionnalisation des jardins partagés apparaît donc plutôt comme une

évolution positive permettant une meilleure diffusion de ces projets, dont le nombre ne fait qu'augmenter depuis les années 90. Historiquement, les jardins collectifs ont tendance à se multiplier et prendre de la force dans des périodes de crise (Den Hartig, 2013), ce qui correspond au contexte actuel de la France. Cependant, leur institutionnalisation récente, notamment celle des jardins partagés, semble participer à leur démocratisation. Par ailleurs, il nous semble opportun de rappeler que leur multiplication est bénéfique puisqu'elle permet de déployer sur le territoire des espaces en mesure d'opérer concrètement la transition écologique à partir de la mobilisation citoyenne dans un contexte local.

Pour terminer, plusieurs questionnements sont apparus au cours de cette recherche et sont restés sans réponses. Tout d'abord, il est apparu pendant le travail de terrain que les jardins partagés étaient de lieux de transfert de savoir et de sensibilisation à des pratiques de bricolage, de jardinage voire même à l'agro-écologie. **Mais quelles sont les modalités des transferts de savoirs qui prennent place dans le jardin ?** Qui sont les émetteurs et les récepteurs de ces savoirs ? Quand se produisent-ils et par quel type d'apprentissage ? Si nous avons pu apporter quelques éléments de réponse à ces questions dans ce mémoire, il semblerait intéressant d'en faire une étude plus fine et détaillée pour tenter de catégoriser ces modalités.

Ensuite, la transition écologique est devenue un des sujets centraux du mémoire au cours de la recherche. Nous n'avons cependant pas pu établir si cette notion était mise en lien avec les jardins partagés par Bordeaux Métropole. Plus largement, dans quelles mesures les institutions gouvernementales ont-elles conscience des apports réels procurés par les jardins collectifs et partagés sur la question de la transition écologique ? **Les jardins partagés sont-ils vraiment envisagés par les institutions comme de véritables outils pour opérer la transition ?**

Enfin, si les acteurs accompagnateurs intervenant sur la métropole sont connectés entre-eux, qu'en est-il des jardins partagés et des associations à leur charge ? **Les jardins partagés se déploient-ils sur le territoire en une diversité d'îlots ou bien comme un large archipel interconnecté ?** Cette question pourrait faire l'objet d'un projet de paysage à l'échelle du territoire notamment à travers une exploration pratique de la question dans un Projet de Fin d'Études de la formation DEP de l'ENSAP de Bordeaux et pourrait être complémentaire à ce travail de recherche.

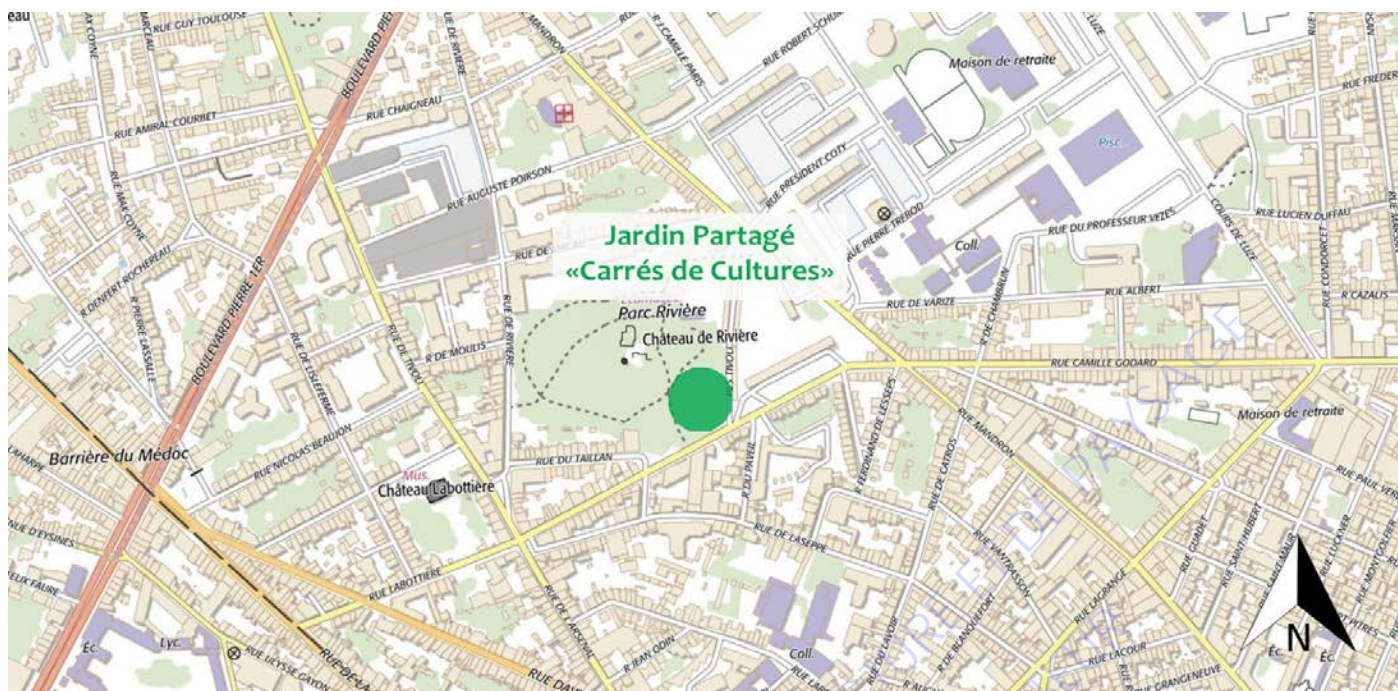
Références

- André P., Rigondaud S. & Pilon C., 2015, *Étude exploratoire de l'impact des jardins partagés sur la « cohésion sociale »*, Plein Sens et Acsé, CGET, Consulté le 6 mai 2019
URL : <https://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/etude-exploratoire-de-l-impact-des-jardins-partages-sur-la-cohesion-sociale>
- Audet R., Segers I. & Manon M., 2019, *Expérimenter la transition écologique dans les ruelles de Montréal Le cas du projet Nos milieux de vie !*, Lien social et Politiques, n°82, p.224-245
URL : <https://doi.org/10.7202/1061884ar>
- A'urba, 2016, *L'agriculture urbaine à Bordeaux : panorama des projets exemplaires et premiers éléments de stratégie*, Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine
URL : <https://www.aurba.org/wp-content/uploads/2017/02/aurbaagricultureurbainebordeaux2016.pdf>
- Bordeaux Métropole, 2013, *Charte des jardins collectifs de Bordeaux métropole*,
URL : <https://www.bordeaux-metropole.fr/content/version/file/charte-jardin>
- Cottin-Marx S., Fabrice Flipo F. & Lagneau A., 2013., *La transition, une utopie concrète ?* La Découverte, « Mouvements » n° 75, p.7 à 12
URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-7.htm>
- Cottin-Marx S., 2013, *Entretien avec Stéphanie Cabantous, porte-parole du Miramap*, La Découverte « Mouvements » n° 75, p. 21 à 30
URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-7.htm>
- CNRTL, TLFi, consulté le 8 mai 2019, URL : <https://www.cnrtl.fr/definition/>
- D'Andréa N. & Tozzi P., 2011, *Animation et participation citoyenne dans les quartiers durables : expériences française de jardins collectifs*, Colloque international « Animation, cultures et citoyenneté. Modèles de politiques socio-éducatives et socioculturelles dans des contextes de changement », Institut d'Études Politiques et Sociales d'Aragon/université de Saragosse, Saragosse (Espagne) 26-27-28 octobre. En ligne, consulté le 28 mai 2019,
URL : <https://pagode.hypotheses.org/248>
- D'Andrea N. & Tozzi P., 2014, *Jardins collectifs et écoquartiers bordelais : De l'espace cultivé à un habiter durable ?*, Norois [En ligne],
URL : <http://journals.openedition.org/norois/5087>
- Den Hartigh C., 2013, *Jardins collectifs urbains : Leviers vers la transition ?* La Découverte « Mouvements » n° 75, p. 13 à 20,
URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-7.htm>
- Demilly K.-A., 2014, *Jardiner les vacants. Fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France*, Thèse pour doctorat en Géographie à l'Université Paris I,
URL : <https://hal.inria.fr/tel-01189080v2>
- Demilly K.-A., 2014, *Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne*, EchoGéo [En ligne],
URL : <http://echogeo.revues.org/13702>
- Géoconfluences, ENS de Lyon, Glossaire, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire>
- Horn M., 2014, *Les jardins partagés, producteurs vivriers urbains ?*, EspacesTemps.net, Travaux,
URL : <https://www.espacestemp.net/articles/les-jardins-partages-producteurs-vivriers-urbains/>
- Laigle L., 2013, *Pour une transition écologique à visée sociétale*, Revue Mouvement, Septembre 2013, Editions La Découverte.
URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-135.htm>

- Laigle L., 2014, *Une mise en mouvement de la transition écologique par la société civile ? Approches, enjeux et perspectives*, Colloque international : les chemins politiques de la transition écologique 27 et 28 octobre 2014 à l'ENS Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville, Société (Univ Lyon) et Lab de Changement Social et Politique (Univ Paris 7), CSTB-Université Paris-Est
- Laigle L., 2016. *Vers des fondements démocratiques de la transition écologique : quelles éthiques de la justice et de l'action publique ?*. Colloque Penser l'écologie politique 2 : Economie, changement social et dynamique des écosystèmes, Jun 2016, Paris, France.
- Le Coz M. & Al., 2003, *Le jardin des possibles. Guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques*, Montpellier : Réseau Ecole et Nature édition, 133 p.
- Letourneux S., 2013, *Le projet de jardin partagé et les différents rôles du paysagiste dans sa mise en oeuvre. Présentation, exemples et analyse des pratiques à travers les territoires*. Mémoire de Fin d'Études d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, CFR Angers
- Mestdagh L., 2016, *Construire un réseau de quartier : quand le collectif jardinier imprègne les sociabilités locales. Deux exemples parisiens*. Lien social et Politiques, (77), 166–183.
- Métropole Nice Côte d'Azur, 2016, *Etat des lieux des jardins collectifs et pédagogiques de la Métropole Nice Côte d'Azur*, Division Développement durable/Biodiversité/Natura 2000, Direction Eau, Air et Qualité des milieux,
URL : agenda21@nicecotedazur.org
- Montero S., 2015, *Aménager la cité : conflit et négociation pour la création de jardins citoyens à Bordeaux et à Québec*, Cahiers de géographie du Québec, volume 59, n°166,
URL : <https://id.erudit.org/iderudit/1034347ar>
- Paddeu F., 2012, *Faire face à la crise économique à detroit : les pratiques alternatives au service d'une résilience urbaine ?* Armand Colin « L'Information géographique » n°4, p. 119-139
- Paddeu F., 2016, *Les ruines de Détroit, fléaux ou opportunités de la décroissance urbaine ? Vers une éthique politique de la ruine*. Frontières, 28 (1).
URL : <https://doi.org/10.7202/1038863ar>
- Sabbar A. & Bonami-Redler C., 2009, *1ère édition des rencontres 2009 NATURE & PAYSAGE*, CAUE du Loir-et-Cher, URL : www.caue.fr
- Vandenbroucke P. & Pouvesle C., 2014, *Les jardins collectifs : quelles modalités de gouvernance pour les collectivités ? l'exemple du Grand Lyon*, Club Ecoquartier
- Vandenbroucke P., Canavese M., Dacheux-Auzière B., Grenet M., Mouhot L., Berthier N., Melin G., Pouvesle C., Rémy É. & Consalès J-N., 2017, *Derrière l'utopie du jardin collectif, la complexité d'un projet social, technique et politique*, Géographie et cultures, n°103
- Ville de Bordeaux, 2013, *Charte des jardins partagés de Bordeaux*,
URL: <http://www.bordeaux.fr/p80766/les-jardins-partages-a-bordeaux>
- Ville de Chicago, 2019, *Resilient Chicago, A Plan for Inclusive Growth and a Connected City*,
URL : <https://resilient.chicago.gov/urban-resilience>

Annexe 1 : Fiches d'identité I à IV des jardins partagés étudiés

1/ Contexte et objectifs du jardin



Localisation du jardin à l'échelle du quartier

En 2011, le jardin partagé « Carrés de Cultures » émerge sur une parcelle d'un peu plus de deux mille mètres carrés dans le parc Rivière, situé entre le quartier Grand Parc et le quartier Tivoli. Ce parc ouvert au public en 1982 était autrefois le terrain d'un château bourgeois avant que la ville de Bordeaux ne le rachète en 1977. On en trouve encore les ruines dans le parc. Les anciennes écuries sont devenues par la suite la *Maison du Jardinier et la Nature en Ville*, au pied de laquelle se trouve un jardin pédagogique qui accueille des groupes scolaires et le grand public pendant les week-end. C'est aujourd'hui dans ce bâtiment que travaille l'équipe en charge de la coordination de l'accompagnement à la création de jardins collectifs sur tout le territoire de la métropole de Bordeaux. Cette équipe intervient plus concrètement dans l'accompagnement à la création de jardins collectifs dans le centre-ville de Bordeaux.



Organisation spatiale des jardins au sein du parc

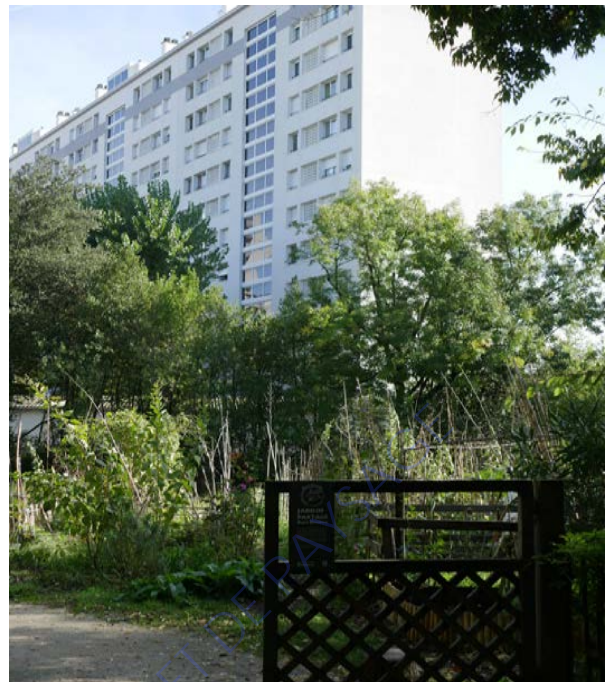
Les objectifs de ce jardin sont multiples mais relativement communs pour ce type d'espaces :

- encourager la création de lien social.
- favoriser une forme d'autonomie alimentaire à travers la culture d'aliments sains et savoureux.
- encourager une population à échanger sur des thématiques environnementales et écologiques à travers une pratique écologique du jardinage.

2/ Processus d'émergence du jardin



Panneaux de présentation du jardin



Entrée Ouest du jardin

L'idée initiale du projet vient de la volonté de la mairie de quartier d'installer un jardin partagé. Le jardin prend la place d'un étang artificiel situé dans un point bas du parc de l'autre côté de la Maison du jardinier. Ce dernier était source de difficultés en terme d'entretien. Le projet de jardin a donc été orienté vers cet espace tout en conservant une large noue à l'est pour gérer l'humidité naturelle de la parcelle. C'est l'association les Jardins d'Aujourd'hui qui prend en charge l'accompagnement à la création de ce jardin en organisant des concertations avec des paysagiste-concepteurs et des habitants intéressés. La mission consiste à co-élaborer une charte d'utilisation du jardin tout en construisant des propositions d'organisation parcellaire. Trois typologies de parcelles sont définies, 6 et 9m² pour des parcelles individuelles et 12 m² pour les parcelles collectives. Une fois les parcelles réparties entre les futurs habitant-jardiniers, les paysagistes en charge de l'aménagement résolvent le puzzle de l'agencement des parcelles sur le site. Puis le chantier participatif est engagé avec les habitants afin de les impliquer dans la réalisation du jardin et ainsi faciliter leur appropriation de cet espace. Les personnes engagées dans la vie du jardin ont pu rapidement intégrer le CA des Jardins d'Aujourd'hui. La création d'une association a suivi et les habitant-jardiniers se sont impliqués de plus en plus, rendant le jardin fonctionnel assez rapidement. Il y a eu beaucoup de demandes de la part des habitants pour obtenir une parcelle dès les premières semaines. L'équilibre dynamique du jardin a donc été atteint relativement vite avec un accompagnement efficace et une implication forte de nombreux habitant-jardiniers.



Vue générale du jardin partagé



Zoom sur une parcelle jardinée

3/ Fonctionnement actuel du jardin

La spécificité du jardin se trouve à la fois dans sa localisation à l'échelle des deux quartiers, mais aussi dans un parc plus grand. Avec le jardin pédagogique ils participent à la qualité paysagère du parc rivière qui enchaîne des espaces boisés parsemés de vieux sujets, de clairières, de ruines et d'espaces jardinés.

La notion de partage dans ce jardin se retrouve principalement à travers sa gouvernance et la gestion hybride des parcelles qui sont individuelles pour la plupart et parfois collectives.



Vue panoramique d'une partie du parc Rivière

Depuis 2008, le jardin partagé du parc Rivière est géré par l'association des habitants *Jardin Partagé du Parc Rivière : J2PR*, qui regroupe une quarantaine d'habitant-jardiniers. Le jardin fonctionne globalement bien : les parcelles sont tenues et denses en végétaux. Un point d'eau est présent. Le jardin est aussi fréquenté en tant qu'espace public bénéficiant de sa localisation à proximité de la *Maison du Jardinier* et à plus petite échelle dans le parc Rivière. Il n'y a cependant pas d'animateur attitré.

Ce jardin est un lieu de rencontre pour des populations issues de milieux sociaux différents.

Enfin, un espace de compostage est proposé dans la partie « sous-bois » du jardin. Il est ouvert à tous et géré par l'un des jardiniers de l'association.



« Maison du Jardinier et de la Nature en Ville » et jardin pédagogique



Espace de compostage dans le jardin partagé

Sources

Entretiens (Annexe 2)

- Entretien n°3
- Entretien n°4
- Entretien n°5

Informations sur la Maison du jardinier et le parc Rivière

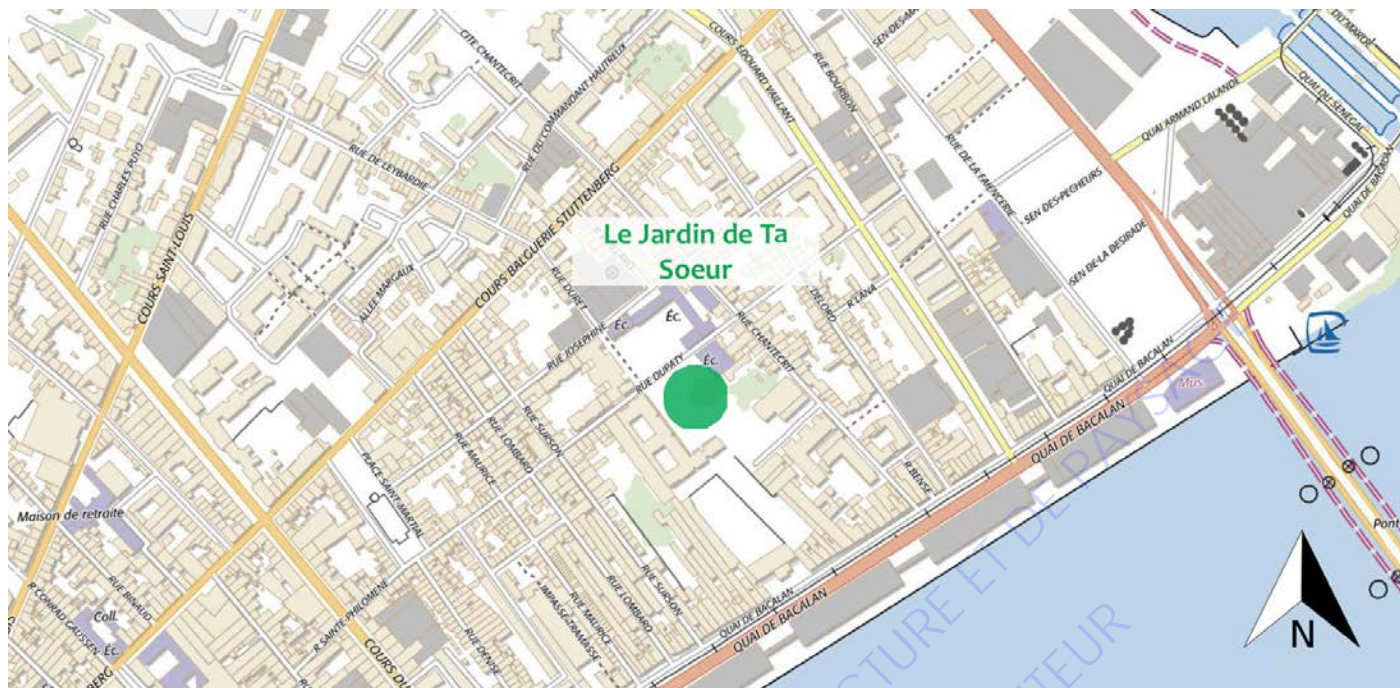
- [http://www.bordeaux.fr/l862/riviere-parc-](http://www.bordeaux.fr/l862/riviere-parc)
- <https://www.francebleu.fr/emissions/100-bordeaux-metropole/gironde/maison-du-jardinier-au-parc-riviere-a-bordeaux>

Documents iconographiques

- Photographies : 2019, Mathieu Neville
- Vues aériennes : Géoportail
- Carte IGN: Géoportail

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1/ Contexte et objectifs du jardin



Localisation du jardin à l'échelle du quartier

Le projet du Jardin de ta sœur est inauguré en 2006 sur l'ancienne « friche Dupaty » située dans le quartier des chartrons au nord de Bordeaux. Sur environ cinq mille mètres carrés encadrés d'immeubles, ce jardin fait office de petit parc et de jardin partagé pour les habitants du quartier. Les années précédant son émergence officielle ont entraîné des tensions assez fortes entre la municipalité et le *Collectif du Jardin de ta sœur* qui regroupait de nombreux acteurs, habitants, collectifs et associations ayant la volonté de faire naître ce jardin.



Organisation spatiale du jardin

Les objectifs du Jardin de ta sœur sont :

- d'être un espace public pour tous mais surtout de proximité, proposant des jeux pour enfants et adultes.
- d'être un laboratoire de création, d'expérimentation et de pédagogie avec des parcelles permettant de jardiner.
- d'être un espace événementiel et donc de rester assez ouvert spatialement pour pouvoir accueillir un large panel de manifestations.

2/ Processus d'émergence du jardin



Panneaux de présentation du jardin



«Bibliothèque libre» à l'entrée

Suite à une enquête sociale menée en 2002 sur le cadre de vie de ce quartier par le collectif d'architecte, d'urbanistes et d'artistes *Bruit du frigo* ainsi que le collectif *Bordonor* et le Centre Social et Familial Bordeaux-Nord, des habitants ont été amenés à exprimer le désir d'avoir un « espace vert » de proximité. La friche Dupaty est rapidement pressentie pour accueillir un éventuel jardin, mais elle est destinée à être vendue à un promoteur immobilier. Un projet de jardin éphémère va tout de même être réalisé en 2003 avec l'accord de la municipalité à condition qu'il soit totalement désinstallé à l'issue de l'événement. La préparation du week-end festif autour de ce jardin éphémère mobilise beaucoup de bénévoles. Le chantier participatif d'une semaine avec les habitants se conclue donc par un événement réussi qui laisse entrevoir concrètement les potentialités d'un jardin. Puis il est immédiatement déconstruit par les mêmes personnes. La frustration créée se transformera en une volonté structurée de rendre ce projet pérenne notamment avec la création du *Collectif du Jardin de ta sœur*. Cependant, les projets participatifs provenant des citoyens ne sont pas monnaie courante à cette époque. Un clivage politique important se produit au sein de la mairie entre ceux qui doutent de la capacité des citoyens à produire un bien commun et ceux qui souhaitent être à l'écoute des ces démarches innovantes.



Aires de jeux pour enfants



Assise en bois accueillant parfois des lectures ouvertes avec l'association «Quai aux Livres»

Après une série de concertations compliquées avec la municipalité, le collectif obtient la parcelle et l'abandon du projet immobilier. Une paysagiste (membre de l'association *Les Jardins d'Aujourd'hui*) et une architecte seront missionnées par la ville pour la conception participative du jardin. Des travaux importants ont été menés et ont mobilisé des habitants, des artistes et des collectifs pour réaliser le jardin dans sa quasi-totalité. En 2006, le jardin voit officiellement le jour. En 2008, *Les Jardins d'Aujourd'hui* commence à accompagner le jardin avec une animatrice à temps partiel et réalise l'espace potager en 2010 après la fin des travaux concernant le reste du jardin. Plus tard en 2012, le collectif d'architectes *ETC* interviendra également pour réaliser du mobilier. Au cours de toutes ces années, le *Centre social Bordeaux-Nord* jouera un rôle fédérateur essentiel assurant l'implication des habitants du quartier dans toutes les étapes d'émergence du jardin.

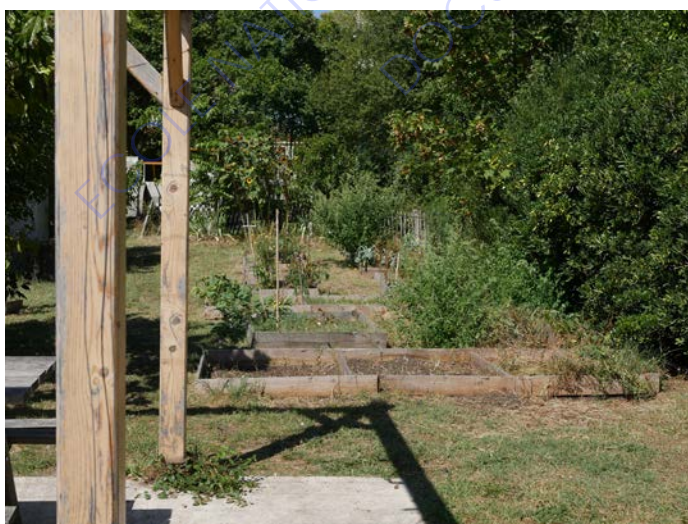


Entrée de l'espace potager



Vue générale des carrés de cultures

Le jardin est donc composé d'une aire de jeux, de plusieurs sculptures et mobiliers urbains créés collectivement par les habitants et les différents collectifs et artistes impliqués. Le potager partagé comporte des parcelles individuelles, mais aussi des espaces de jardinage collectifs. Il a été accompagné pendant presque dix ans par *Les Jardins d'Aujourd'hui*, mais l'association ne parvient pas à constituer un groupe d'habitant-jardiniers vraiment autonome. Lorsque l'association *Les Jardins d'Aujourd'hui* est liquidée en 2017, l'espace potager est de moins en moins entretenu et l'implication des habitant-jardiniers diminue. Puis en 2018 l'agence *Les Possibilistes* prendra la relève pour essayer de relancer les activités de jardinage collectif.



Vue générale des carrés de cultures



Espace de compostage

3/ Fonctionnement actuel du jardin

La spécificité de ce jardin se trouve dans la polémique associée à son émergence. Elle a eu un impact à l'échelle de la France pour son caractère pionnier en matière de participation habitante et de co-production de projet. La notion de partage se trouve dans la manière dont les très nombreux acteurs ont travaillé ensemble pour réaliser le jardin, à travers les nombreux événements qui s'y sont tenus et enfin à travers la pratique du jardinage et la gestion collective de l'espace potager.



Première oeuvre collective du jardin, « La Fleur d'Utopie »



L'espace en friche au nord du jardin, avec la cour de récréation de l'école en arrière plan

En 2019 l'association *Le Potager de ta Sœur* a été créé avec l'aide de l'agence *Les Possibilistes* dans le but d'avoir un groupement de personnes concentrées sur la question potagère. Le jardin est maintenant en mesure d'accueillir vingt personnes pour la culture des carrés. Lorsque *Les Possibilistes* sont arrivés au bout de leurs heures d'accompagnements, une problématique a émergé concernant la présence de chiens dans le jardin. Cela aurait créé des tensions et des conflits d'usages qui ont fini par fragiliser le nouveau groupe d'habitant-jardiniers. Les accompagnateurs ont dû terminer leur mission sans avoir pu trouver de compromis satisfaisant sur cette question, ce qui remettait en cause l'implication du groupe d'habitants motivés à reprendre le potager en main. L'espace potager ne semblait pas être en très bonne santé lors de la visite de terrain réalisée le 12 septembre 2019. Plus globalement le jardin reste fréquenté et fonctionnel mais souffre de l'implantation temporaire d'une école en bâti modulaire sur sa parcelle ce qui a grandement réduit l'espace de friche qui avait été conservé initialement. La situation devrait évoluer au cours de l'année 2020.



Capture d'écran sur Google maps montrant l'emprise de l'école sur l'espace du jardin



Vue sur l'école depuis l'une des entrées du jardin

Sources

Entretiens (Annexe 2)

- Entretien n°2
- Entretien n°5
- Entretien n°6
- Entretien n°8

Informations sur le Jardin de ta sœur

- <http://www.jardindetasoer.org/>

Documents iconographiques

- Photographies : 2019, Mathieu Neville
- Vues aériennes : Géoportail et Google maps
- Carte IGN: Géoportail

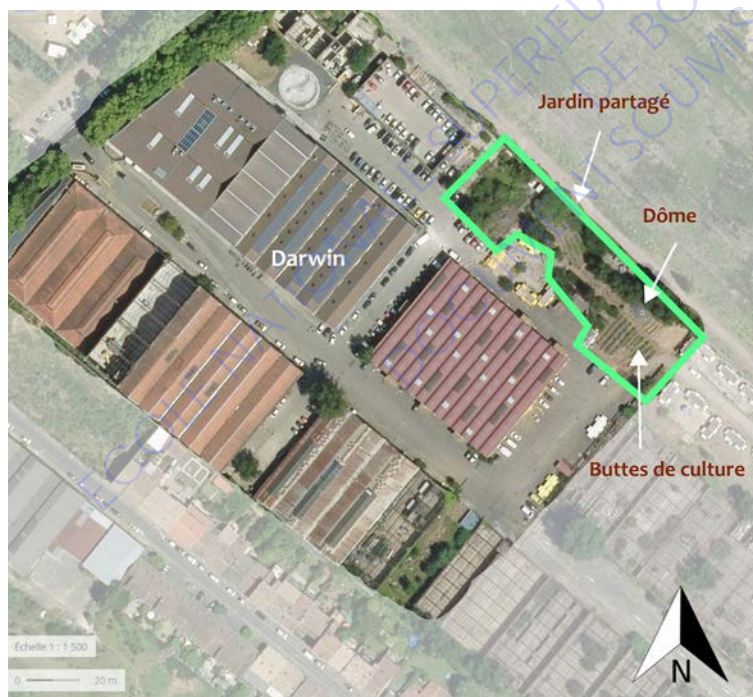
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1/ Contexte et objectifs du jardin



Localisation du jardin dans à l'échelle du quartier

La Ferme Niel est un jardin partagé inauguré en 2012 par le collectif *biapi* qui occupe aujourd'hui environ deux mille mètres carrés dans le lieu alternatif Darwin situé sur l'ancienne friche des casernes Niel dans le quartier Bastide rive droite. Le projet souhaite concilier « expérimentation agricole et espace public » à travers le concept de ferme urbaine.



Localisation du jardin dans Darwin

Les objectifs de ce jardin sont :

- de proposer une vision nouvelle de l'espace public, géré collectivement
- de promouvoir une certaine idée de la nature et de l'écologie en milieu urbain
- de favoriser un brassage social et un dialogue convivial dans l'espace public
- d'encourager l'autonomie alimentaire liée à des pratiques agricoles raisonnées et à la « permaculture »
- d'expérimenter une approche locale et de développer des savoir-faire artisanaux

2/ Processus d'émergence du jardin



Le bureau «tétrodon» de la Ferme Niel



Vue sur les buttes du potager

Après plusieurs tentatives d'implantation dans la métropole bordelaise, le collectif *biapi* se voit proposé un terrain d'un peu plus de mille mètres carrés par « l'eco-système » Darwin en 2012, ce qui marque le départ du projet de la Ferme Niel. La réalisation du jardin se fait à l'aide de bénévoles jardiniers coordonnés par un paysagiste membre du collectif et une architecte-urbaniste intéressée par les expériences d'agriculture urbaine, qui co-fondera plus tard l'agence *Les Possibilistes*. Pour répondre à la problématique d'un terrain pollué, les principes de la culture hors-sol seront appliqués pour créer des buttes de culture avec beaucoup d'apports extérieur. Un poulailler et un dôme géodésique qui servira de serre sont rapidement construits. Une logique de gestion collective a petit à petit été élaborée. Sans clôture et avec la construction de mobilier, le jardin va vite remplir son rôle d'espace public ouvert à tous dans Darwin. C'est également un lieu qui accueille des événements variés comme par exemple des expositions, des distributions de plants, des représentations théâtrales et musicales. La Ferme Niel tient aussi son rôle de laboratoire de pratiques agricoles et savoir-faire artisanaux, plutôt dans le cercle des bénévoles qui s'occupent du jardin.

Les processus d'émergence liés à l'origine de ce jardin restent assez cloisonnés à l'espace de Darwin. La naissance du projet à travers l'initiative conjuguée de *biapi* et de Darwin n'est pas passée par la consultation des habitants des quartiers à proximité. Ainsi ce jardin a rencontré des difficultés à fédérer des bénévoles pour entretenir le jardin. Cependant, le projet s'est agrandi progressivement jusqu'à occuper 2000 m² et offrir divers cheminements et ambiances à traverser ainsi que plusieurs « coins » pour s'asseoir et profiter du jardin.



Vue générale du jardin partagé



L'un des espaces de repos dans le jardin

3/ Fonctionnement actuel du jardin

La spécificité de jardin se trouve d'abord dans sa localisation au cœur d'un espace particulier aujourd'hui sujet à des tensions foncières importantes entre la ville de Bordeaux et Darwin. Cette situation place la Ferme Niel dans une position concrète et symbolique de lutte contre les institutions municipale et immobilière qui souhaitent continuer de développer le nouveau projet Bastide-Niel au détriment d'un jardin installé depuis maintenant sept ans. Ensuite, la dizaine de bénévoles qui s'occupent du jardin aujourd'hui ne peuvent pas vraiment être qualifié « d'habitant-jardiniers » puisqu'ils n'habitent pas à proximité du quartier pour la plupart. Le projet a la qualité d'attirer des personnes qui viennent de loin pour y participer et le défaut de ne pas réussir fédérer les habitants des quartiers à proximité, ce qui a mis en péril le jardin à plusieurs reprises. La Ferme Niel souffre d'un manque de ressource humaine et notamment d'un poste d'animateur ainsi que d'une pression foncière qui rend le projet plus précaire. La Ferme Niel va cependant de l'avant en prévoyant la réorganisation d'une partie du jardin en verger et ce malgré la menace de la construction d'un parking pour le projet Bastide-Niel qui plane sur le jardin.



Panneau de présentation du projet de ferme urbaine, mention «jardin en danger» L'un des panneaux montrant l'aspect militant du jardin

Aujourd'hui le jardin est géré par les bénévoles de l'association *La Ferme Niel*. Il est fonctionnel au niveau de la production de légumes qui revient aux bénévoles bien qu'il n'ait pas d'objectif véritablement vivrier. Le jardin joue son rôle d'espace public, en effet il bénéficie de sa localisation au sein de Darwin qui attire plus de mille visiteurs chaque jour. Mais ce projet attire aussi son propre public notamment en raison de la démarche expérimentale menée. De plus la présence d'animaux permet, entre autres, d'attirer une population plus jeune et d'intégrer une dimension pédagogique au jardin.



Poules dans leur poulailler. Projet «Poupoule» de la Ferme Niel



Vue générale des buttes du potager avec une grue sur un chantier du projet Bastide-Niel en arrière plan

Sources

Entretiens (Annexe 2)

- Entretien n°1
- Entretien n°8

Informations sur la Ferme Niel, biapi et Darwin

- <http://biapi.org/>
- <http://old.biapi.org/>
- <https://www.facebook.com/La-Ferme-Niel-526504714086519/>
- <https://darwin.camp/projet-darwin/une-friche-urbaine-renovee/>
- <https://www.bordeaux-tourisme.com/offre/fiche/darwin-caserne-niel/PCUAQU033V503KPU>

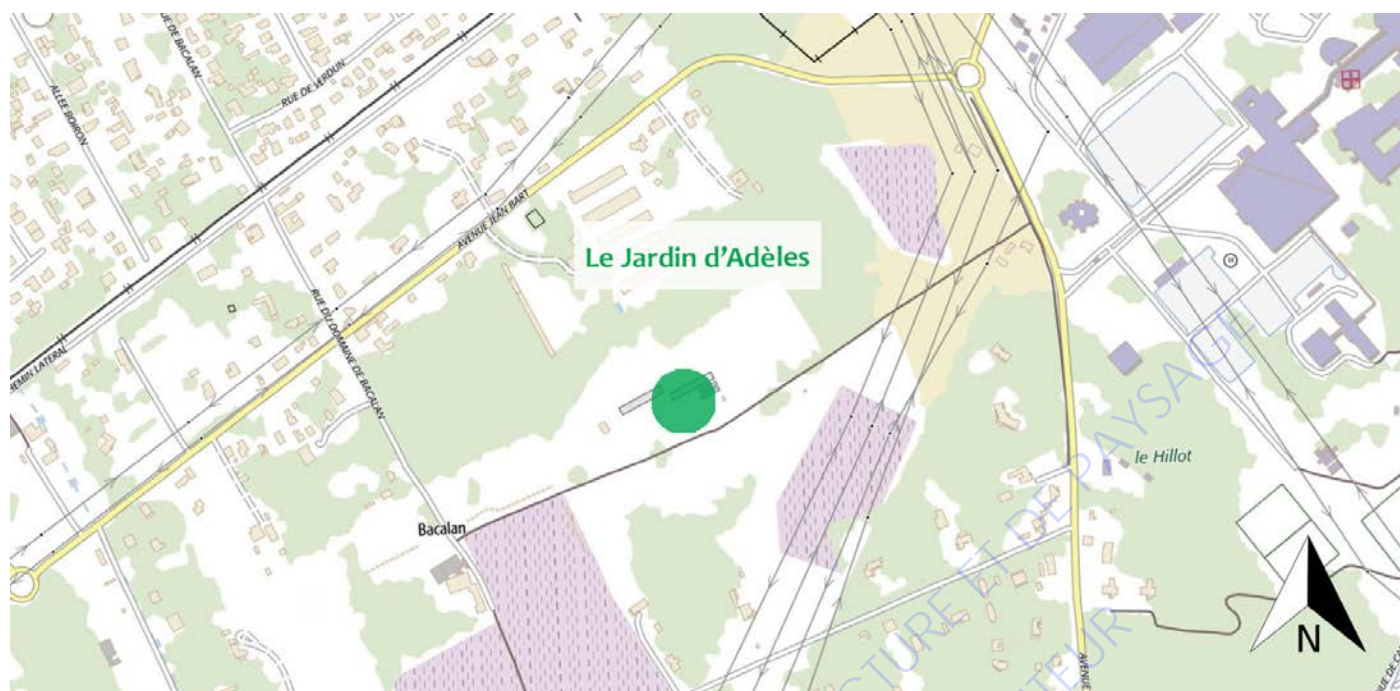
Informations sur le conflits entre Darwin et le projet Bastide-Niel

- (27/03/19)<https://www.20minutes.fr/bordeaux/2483035-20190327-video-bordeaux-conflit-entre-darwin-amenageur-zac-bastide-niel-repart-plus-belle>
- (27/03/19)<https://objectifaquitaine.latribune.fr/business/2019-03-27/darwin-quitte-la-mediation-judiciaire-avec-bordeaux-metropole-amenagement-812174.html>
- (18/04/19)<https://www.lemoniteur.fr/article/darwin-et-bastide-niel-le-conflit-se-poursuit.2033960>

Documents iconographiques

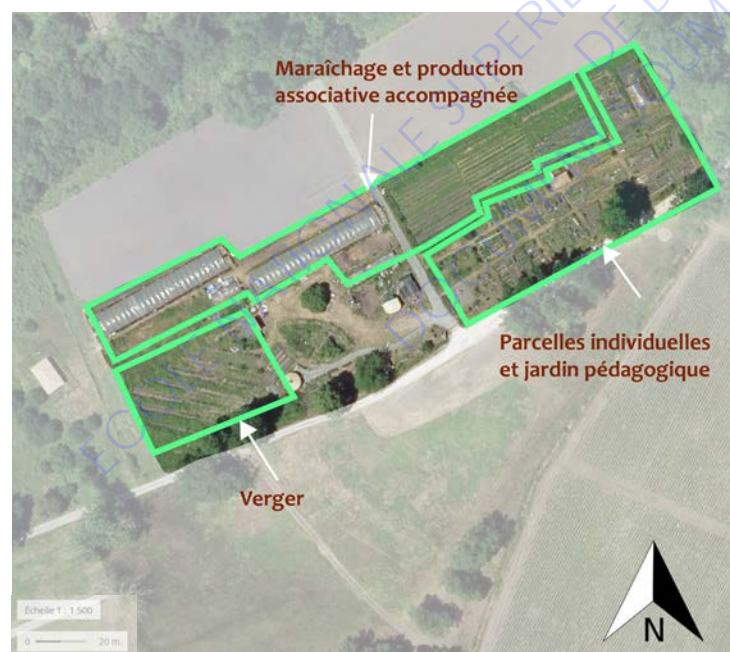
- Photographies : 2019, Mathieu Neville
- Vues aériennes : Géoportail
- Carte IGN: Géoportail

1/ Contexte et objectifs du jardin



Localisation du jardin à l'échelle du quartier

Le projet du jardin d'Adèles naît officiellement en 2004 à Pessac à l'initiative de l'association Terre d'Adèles et avec l'appui de la mairie de Pessac. Son emplacement a été mouvant dans ses premières années pour finalement se fixer sur un terrain de deux hectares situé près de l'hôpital Haut-Lévêque, en plein centre de Pessac.



Organisation des différents espaces de culture (Annexe 5)

Les objectifs de ce jardin sont :

- de proposer une alimentation saine aux habitants de Pessac qui le souhaitent à travers une activité de maraîchage responsable influencé par l'agroécologie et la permaculture.
- d'être un espace « d'observation, de préservation et d'expérimentation concrète de la biodiversité »¹.
- d'être un projet pédagogique de sensibilisation à l'environnement et à la « nature ». La transmission des savoirs s'opère notamment à travers le principe « d'appropriation immédiate des connaissances à travers le vécu »¹ pendant les travaux collectifs.

2/ Processus d'émergence du jardin



Panneaux d'accueil à l'entrée du jardin

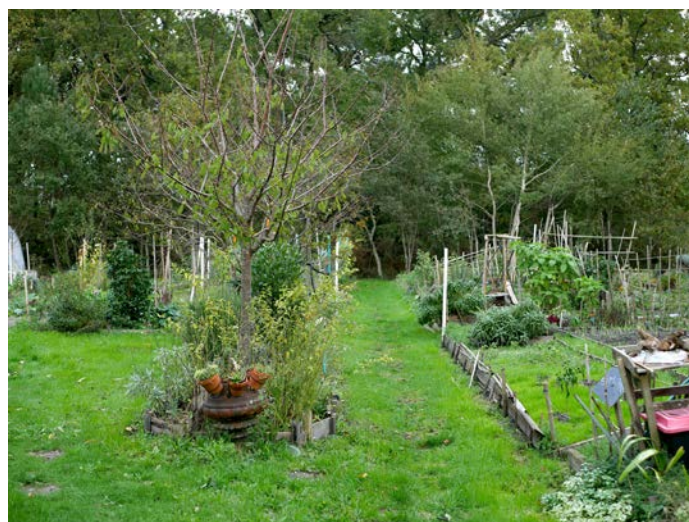


Cabanes à outils avec le logo de Terre d'ADELES

L'histoire du jardin d'Adèles débute réellement en 2003 lorsque des familles pessacaises ont créé l'association afin de changer leur mode de vie et d'alimentation. Inspirés par le fonctionnement en « Association pour le maintien d'une agriculture paysanne » (Amap), ils se lancent dans une expérience d'un an avec une maraîchère qui souhaitait s'installer. Des particuliers prêtent plusieurs terrains et la production de légumes se structure à mesure que l'expérimentation se poursuit. Le succès des premiers pas amène cette maraîchère à être embauchée par l'association l'année suivante. À ce moment le jardin d'Adèles se déplace sur un nouveau terrain au cœur d'un domaine viticole pessacais. En 2005 de nombreux chantiers participatifs sont organisés avec les adhérents de l'association pour aménager les tous nouveaux cinq mille mètres carrés et permettre de poursuivre l'activité de maraîchage, mais en 2007 une nouvelle opportunité permet à Terres d'Adèles de trouver un terrain fixe et d'installer le projet du jardins d'Adèles sur deux hectares en plein centre de Pessac à proximité d'un hôpital. L'association s'ouvre alors encore plus au grand public et à des quartiers sensibles. Production, pédagogie et diffusion des savoirs sont au cœur du projet. Le maraîchage, garant de la santé économique du projet, laisse cependant la place à d'autres espaces tournés vers l'apprentissage. Un jardin pédagogique est par exemple inclus dans le jardin d'Adèles. Une grande variété d'acteurs sont intervenus pour les différents aménagements qui ont eu lieu : adhérents, jardiniers, paysagistes, centre sociaux et autres se font les « petites mains » qui vont réaliser le jardin, à plusieurs reprises donc, jusqu'au projet final de deux hectares. Ces aménagements toujours co-produits s'étalent sur une temporalité assez grande de 2003 à 2009.



Vue sur le jardin pédagogique et les parcelles individuelles



Vue sur le jardin pédagogique et les parcelles individuelles

3/ Fonctionnement actuel du jardin

La spécificité de ce jardin se trouve dans sa capacité à incarner de manière assez complète une forme d'agriculture urbaine structurée par une démarche participative explorant, à de nombreux égards, la notion de « partage » au sein du jardin d'Adèles. Le jardin possède des espaces de production individuels et collectifs avec différents gradient allant du maraîchage en serre au verger jusqu'à la parcelle individuelle des adhérents. Il dispose également de plusieurs zones de compostage plus ou moins importantes. L'une accompagne plutôt les parcelles individuelles du jardin et l'autre, plus grande, la production maraîchère. Aujourd'hui le jardin est tenu par un jardinier intendant employé par Terre d'Adèles, trois services civiques et des adhérents qui viennent effectuer des chantiers collectifs hebdomadaires. Des formations sont proposées chaque semaines. Beaucoup d'événements et de repas sont organisés. Tous les premiers dimanche du mois des visites guidées du jardin sont proposées.



Vue panoramique des serres dédiées au maraîchage

La productions de légume permet aujourd'hui de fournir quarante paniers de légumes hebdomadaires aux adhérents de l'Amap. Grâce à des partenariats avec d'autres Amap locales le jardin est également un lieu de distribution d'autres types d'aliments comme la viande ou le poisson. Le jardin d'Adèles fonctionne globalement bien et ce depuis presque quinze ans. En 2014, Terre d'Adèles comptait deux-cent-soixante-neuf familles adhérentes et était déjà considérée comme l'un des modèles d'agriculture urbaine en jardin partagé les plus exemplaires de France.



Culture sous serre pour l'activité de maraîchage



Espace de compostage le plus important du jardin

Sources

Entretiens (Annexe 2)

- Entretien n°7

Informations sur le Jardin d'Adèles et l'association Terre d'ADELES

- <https://terredadeles.fr/wiki/doku.php?id=jardin:histoire>
- <https://www.facebook.com/terredadeles/>
- <https://www.youtube.com/watch?v=g3jAuewCwBc>
- <https://www.youtube.com/watch?v=YpfJz0QRsZk>

Documents iconographiques

- Photographies : 2019, Mathieu Neville
- Vues aériennes : Géoportail
- Carte IGN: Géoportail

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des entretiens réalisés

Entretien n°	Métier et statut de l'acteur rencontré	Implication de l'acteur dans les projets du corpus	Interrelations entre les acteurs interrogés	Filiation à d'autres acteurs impliqués dans la création de jardins collectifs
1	- Paysagiste DPLG, salarié d'une association	- Ferme Niel	2, 3, 4, 5, 8	- Bruit du Frigo - Biapi - Les Possibilistes
2	- Architecte DPLG, travail en agence	- Jardin de ta sœur	1, 5	- Bruit du Frigo - Collectif Bordonor - Collectif du jardin de ta sœur - Centre social Bordeaux Nord
3	- Jardinier urbain, auto entrepreneur	- Carrés de Cultures	1, 4, 8	- Les Jardins d'Aujourd'hui* - Maison du Jardinier et le Nature en Ville de Bordeaux
4	- Paysagiste DPLG, travail pour Bordeaux Métropole	- Carrés de Cultures	1, 3, 8	- Maison du Jardinier et le Nature en Ville de Bordeaux - Les Possibilistes
5	- Paysagiste DPLG, travail en agence	- Carrés de Cultures - Jardin de ta sœur	1, 2, 8	- Les Jardins d'Aujourd'hui* - Collectif Bordonor - Collectif du jardin de ta sœur - Les Possibilistes - Maison du Jardinier et le Nature en Ville de Bordeaux
6	- Coordinateur culture, vie associative et communication, travail dans un centre social	- Jardin de ta sœur	8	- Les Jardins d'Aujourd'hui* - Collectif Bordonor - Collectif du jardin de ta sœur - Centre social Bordeaux Nord - Les Possibilistes
7	- Jardinier, salarié d'une association en charge d'un jardin partagé	- Jardin d'Adèles		- Terres d'Adèles - Place aux Jardins
8	- Urbaniste-Designer, travail en agence	- Jardin de ta sœur - Ferme Niel	1, 3, 4, 5, 6	- Les Possibilistes - Collectif du jardin de ta sœur - Centre social Bordeaux Nord

*Association liquidée en 2017

Ce tableau indique le métier et le statut des acteurs interrogés pour pouvoir mieux comprendre l'origine des discours recueillis. Il positionne aussi les acteurs quant aux projets de jardins partagés dans lesquels ils ont été, ou sont impliqué directement. Enfin, les deux dernières colonnes font un état partiel des interrelations entre ces acteurs et avec des organismes qui sont cités dans le mémoire, eux aussi impliqués dans la création de jardins collectifs. La nature de ces interrelations n'est volontairement pas spécifiée afin de respecter l'anonymat des personnes interrogées. Les organismes cités dans la dernière colonne de ce tableau ne représentent en aucun cas une liste exhaustive de tous les acteurs de cette catégorie qui interviendraient sur la métropole de Bordeaux.

Annexe 3 : Grille d'entretien

Objectif : Reconstituer l'histoire du jardin et comprendre les filiations entre les différents acteurs qui accompagnent l'émergence des jardins partagés à Bordeaux et sa périphérie.

Cette grille liste un ensemble de jalons qui visent à nourrir la discussion durant l'entretien en abordant différentes thématiques. En ce qui concerne la reconstitution de l'histoire des jardins du corpus, nous nous sommes basé sur le « Schéma des phases d'émergences d'un jardin collectif ». (Extrait de Vandembroucke, 2017, p27)

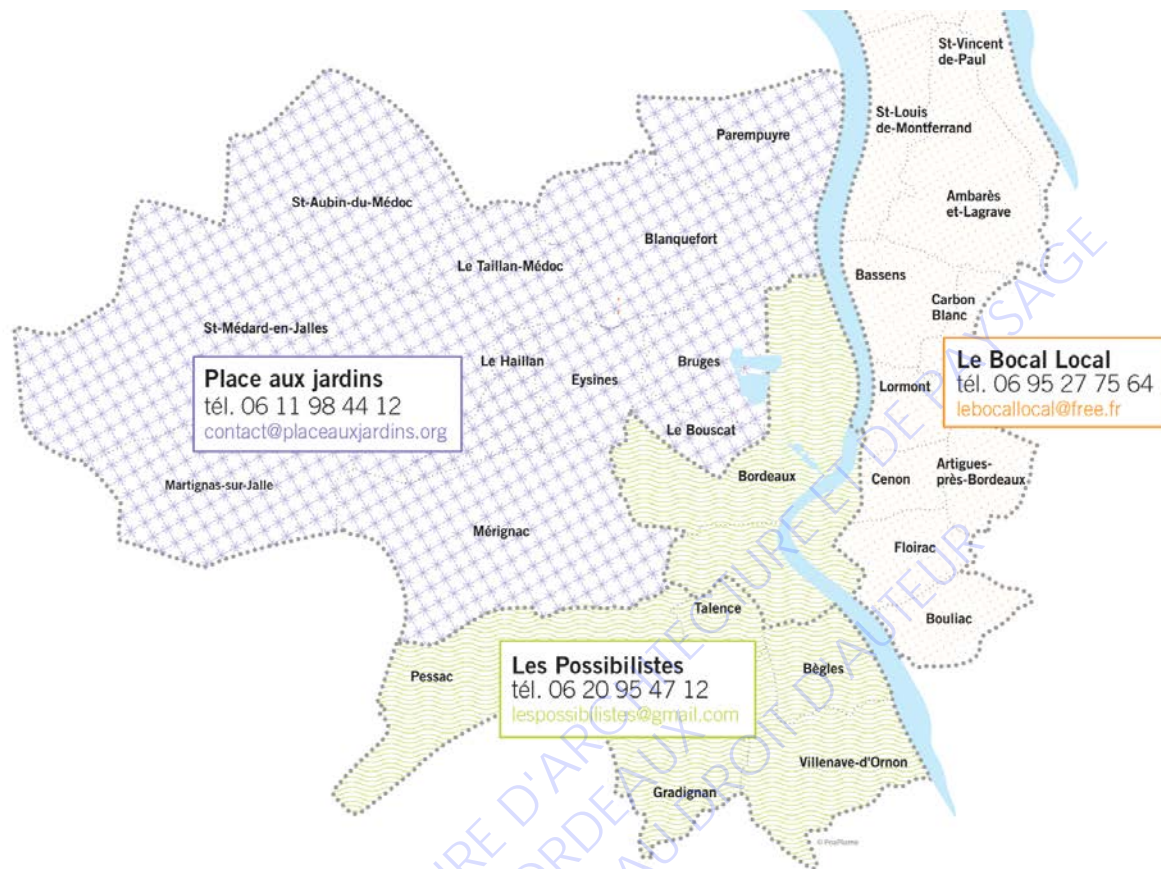
Profil de la personne interrogée

- Métier et rôle actuel
- Parcours
- Expérience(s) de projet de jardins collectifs

Histoire du jardin

- D'où vient l'idée initiale du jardin, quand est-il créé ?
- Quels sont les acteurs impliqués ?
- Quels objectifs a le jardin ?
- Qui a participé à la conception et à la réalisation du jardin ?
- Une concertation a-t-elle eu lieu avec les habitants du quartier ?
- Comment se passe la gestion du jardin ?
- Qui sont les personnes qui s'impliquent dans le jardin, d'où viennent-elles ?
- Aujourd'hui à qui profite la production ?
- Le jardin est-il la scène d'événements ?
- Quelles sont les perspectives futures pour le jardin ?
- Le jardin fonctionne-t-il ? (définir au fil des entretiens ce qu'est un « jardin partagé qui fonctionne »)

Annexe 4 : Carte des trois organismes accompagnateurs mandatés par la ville pour la création de jardins collectifs sur la métropole de Bordeaux



Source : <https://www.bordeaux-metropole.fr/Vivre-habiter/Vivre-avec-la-nature/Jardiner-collectif>

Les Possibilistes

« Les Possibilistes est une agence dont la pratique est fondée sur la mise en projet collective pour construire des projets de territoires et de gouvernance faisables et adaptés. Au croisement entre démarches participatives, design et territorialités, Les Possibilistes accompagnent les acteurs publics dans la construction collective et opérationnelle de leurs projets. » (<http://lespossibilistes.fr/>)

Le Bocal Local

Créée en 2014, le Bocal Local est une « jeune association dont l'objectif est de lutter contre les gaspillages "potagers", en permettant aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité professionnelle et un lien social. Le Bocal Local contribue au développement économique local dans une logique de développement durable, de culture raisonnée, diversifiée et solidaire, en agissant au quotidien sur la capacité alimentaire des territoires. » (<http://www.lebocallocal.com/>)

Place aux jardins

«L'association Place aux Jardins, créée en 2012, est issue de la dynamique de Terre d'ADELES. Elle vise à renforcer le lien à la terre et le lien aux autres, par le biais de la multiplication de jardins collectifs ici ou là, animés par des habitants ou des acteurs qui deviennent peu à peu "jardiniers en ville", et viennent adhérer à l'association pour y créer un réseau de rencontres, d'échanges et de solidarité. » (https://terredadeles.fr/wiki/doku.php?id=jardin:place_aux_jardins)

Tous ces acteurs ont dû répondre à un marché public lancé par Bordeaux Métropole en 2017-2018 pour un contrat de quatre ans. Ce contrat stipule que les accompagnateurs seront rémunérés quatre-vingt-dix heures à étaler sur deux ans, avec la contrainte d'utilisation de soixante heures la première année. Ce marché public a notamment fait suite à la liquidation de l'association *Les Jardins d'Aujourd'hui*, qui accompagnait les jardins collectifs auparavant avec *Place aux Jardins* (Entretien 8), (Annexe 2).

Annexe 5 : Axonométrie présentant l'organisation spatiale du jardin d'Adèles

Une vue d'ensemble sur le jardin :

2014 500 ARBRES
ET ARBUSTES
AU JARDIN D'ADELES

**LE JARDIN
D'ADELES**

LIEU RESSOURCES

agro écologie
autonomie
dynamiques
solidaires
consommation
responsable

CEFR
bientôt une nouvelle
parcelle...

SAS GRAINES
une couveuse agricole

du compost
sous toutes ses
formes

Jonquilles de la
Calandreta

**PRODUCTION ASSOCIATIVE
ACCOMPAGNEE**

VERGER

Poulailler

Jardin de l'ESAT
Magellan

Pas de Bras
Pas de Chocolat

**JARDINS
D'AUTO-PRODUCTION
COLLECTIVE**

Jardin Vivrier

ECOLE DES JARDINS
des parcelles individuelles

A comme
« Accessible »

2015

OBJECTIF ECO-CONSTRUCTION!



Extrait du rapport d'activité 2014 de l'association Terre d'Adèles : <https://terredadeles.fr/wiki/doku.php>

Annexe 6 : Catégorisation des thématiques prioritaires dans la stratégie de résilience de la ville de Chicago

THROUGH THESE ACTIVITIES, THE TOP FOUR IDENTIFIED SHOCKS WERE:

- Storms (Extreme Weather Events)
- Economic Crash
- Flooding
- Infrastructure Failure

THE TOP FOUR IDENTIFIED STRESSES WERE:

- Violence
- Access to Quality Education
- Racism
- Income and Employment Inequality

THE TOP THREE AREAS OF PERCEIVED CITY STRENGTHS SELECTED FROM THE CITY RESILIENCE FRAMEWORK WERE:

- Ensures Continuity of Critical Services
- Provides and Enhances Natural and Manmade Assets
- Provides Reliable Communication and Mobility

THE TOP THREE AREAS OF PERCEIVED CITY WEAKNESSES SELECTED FROM THE CITY RESILIENCE FRAMEWORK WERE:

- Ensures Social Stability, Security, and Justice
- Supports Livelihoods and Employment
- Promotes Cohesiveness and Engaged Communities

THE TOP FOUR RESILIENCE PRIORITIES WERE:

- Poverty & Socioeconomic Inequality
- Education
- Public Safety
- Racism/Racial Equity

CHICAGO'S RESILIENCE PRIORITIES

The infographic displays 10 resilience priorities arranged in a grid. Each priority is represented by a circular icon, a number, and a text label. The priorities are: 1. Poverty/Socioeconomic Inequality (scales icon), 2. Education (graduation cap icon), 3. Public Safety (shield icon), 4. Racism/Racial Equity (hands icon), 5. Climate Change (thermometer icon), 6. Jobs & the Economy (dollar sign and arrow icon), 7. Environmental Sustainability (hand holding leaf icon), 8. Community Participation & Civic Engagement (group of people icon), 9. Employment & Workforce Training (person with gear icon), 10. Housing Affordability (house icon).

Résumé

Ce mémoire de recherche représente une tentative de production d'une synthèse sur la thématique des jardins partagés. Il a pour vocation de pouvoir être utilisé par n'importe quels acteurs ou aménageurs soucieux de s'impliquer dans ce type de projet. Dans cette perspective, ce travail de recherche essaie de détailler théoriquement, puis à travers des cas concrets, les phases d'émergence dans ces projets et de faire état de leur institutionnalisation. Enfin, il s'agit de les mettre en lien avec la question contemporaine de la transition écologique.

Mots-clés

jardin partagé - jardin collectif - institutionnalisation - projet participatif - transition écologique - agriculture urbaine - résilience - développement urbain - environnement

Abstract

This thesis is an attempt to produce a synthesis on the community garden topic. It aims to become a resource for any stakeholders or planners willing to work on this type of project. In that perspective, this work of research try to detail theoretically, then through genuine cases, the emerging steps of these projects and to scope with their institutionalization. At last, they will be connected with the contemporary question of the *ecological transition*.

Key words

community garden - collective garden - landscape project - institutionalization - participative and inclusive project - ecological transition - urban agriculture - resilience - urban development - environnement